



**Organisation des services éducatifs offerts  
aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes**

Résultats d'une étude sur les services offerts dans le réseau scolaire



## Table des matières

		<b>Liste des tableaux et des encadrés</b>	
2	<b>Présentation</b>	5	<b>Tableau 1</b> Issue de la grossesse chez les adolescentes de moins de 20 ans selon la région sociosanitaire, Québec, 1998
4	1 Le résumé des statistiques	7	<b>Tableau 2</b> Actions entreprises par les commissions scolaires selon le secteur éducatif
7	2 Le portrait général des pratiques	9	<b>Tableau 3</b> Moyens utilisés pour faire connaître les services offerts selon le secteur éducatif
16	3 Les services spécialisés	10	<b>Tableau 4</b> Présence des activités de prévention des grossesses selon le secteur éducatif
29	4 L'adaptation des services dans les écoles secondaires et les centres de formation	11	<b>Tableau 5</b> Connaissance des outils de prévention conçus par le ministère de l'Éducation selon le secteur éducatif
37	<b>Conclusion</b>	13	<b>Tableau 6</b> Perception de l'évolution du nombre de grossesses sur le territoire de chaque commission scolaire selon le secteur éducatif
41	<b>Annexe 1</b>	18	<b>Tableau 7</b> Services spécialisés offerts selon la direction régionale, la commission scolaire et le secteur éducatif
43	<b>Annexe 2</b>	20	<b>Tableau 8</b> Origine des élèves faisant appel aux services spécialisés selon le secteur éducatif
44	<b>Bibliographie</b>	23	<b>Tableau 9</b> Arrangements et services offerts durant la grossesse par les services spécialisés selon le secteur éducatif
		25	<b>Tableau 10</b> Disponibilité des services de garde pour enfants des jeunes mères offerts par les services spécialisés selon le secteur éducatif
		26	<b>Tableau 11</b> Refus d'élèves en 2000-2001 dans les services spécialisés selon le secteur éducatif
		29	<b>Tableau 12</b> Services offerts aux élèves qui ne poursuivent pas leur grossesse dans l'ensemble des écoles secondaires et des centres de formation selon le secteur éducatif
		31	<b>Tableau 13</b> Services offerts pendant la grossesse dans les écoles secondaires et les centres de formation selon le secteur éducatif
		32	<b>Tableau 14</b> Arrangements et services offerts aux jeunes mères lors de leur retour en formation dans les écoles secondaires ou les centres de formation selon le secteur éducatif
		33	<b>Tableau 15</b> Disponibilité des services de garde pour les jeunes mères dans les écoles secondaires et les centres de formation selon le secteur éducatif

## Présentation

La réussite du plus grand nombre d'élèves est une préoccupation quotidienne de tous les acteurs de l'éducation. C'est l'un des buts premiers de la réforme de l'éducation en cours et aussi l'un des engagements pris par les partenaires socioéconomiques du Sommet du Québec et de la jeunesse. Les plans de réussite qui engagent les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle constituent l'une des mesures récemment mises en place par le ministère de l'Éducation pour concrétiser cet engagement en faveur de la réussite.

Cependant, certaines populations scolaires sont plus exposées à des échecs que d'autres; les adolescentes enceintes ou mères font partie de celles-ci. Du moment où elles acceptent de poursuivre leur grossesse, et tout au long de leur nouvelle vie de mère, ces adolescentes doivent faire face à de nombreux obstacles qui rendent leur cheminement scolaire difficile, ce qui réduit bien souvent leurs chances de réussite. Il est évident que la situation des adolescentes enceintes et mères concerne tous les secteurs de la société, pas seulement celui de l'éducation. À cet égard, le programme d'action 2000-2003 du Secrétariat à la condition féminine, qui a pour objet l'égalité pour toutes les Québécoises, définit des objectifs et des axes d'action pour soutenir les adolescentes enceintes ou mères; ceux-ci s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Politique en matière de condition féminine, adoptée en 1993 et en vigueur jusqu'en 2003<sup>1</sup>.

La réussite scolaire est, de l'avis de plusieurs, l'une des clés essentielles pour aider ces jeunes filles à sortir de la pauvreté et de la dépendance. Il se dégage un consensus quant à la nécessité d'adopter des mesures concertées pour soutenir ces adolescentes et les aider à obtenir leur premier diplôme. Ainsi, les partenaires du Sommet du Québec et de la jeunesse ont demandé que des travaux se poursuivent sur le soutien aux jeunes filles enceintes ou ayant accouché, pour qu'elles puissent mener à bien leurs études sans être pénalisées par leur condition<sup>2</sup>.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation a entrepris au printemps 2001 une étude pour mieux connaître l'état des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes ou mères et pour déterminer des moyens d'offrir des services adaptés et équitables dans toutes les régions du Québec. Cette collecte de données s'est déroulée dans l'ensemble des commissions scolaires, et ce, dans les trois secteurs éducatifs habituels: celui des jeunes, celui des adultes et celui de la formation professionnelle. L'enquête est basée sur les témoignages de 187 personnes. On peut estimer qu'elle rend bien compte de la situation qui règne actuellement dans les commissions scolaires en raison du taux élevé de réponse et du fait que la majorité des personnes interrogées, ayant reçu à l'avance le questionnaire, ont pris soin de s'adresser à d'autres personnes-ressources de leur commission scolaire pour mieux décrire leur réalité.

Le présent document décrit et analyse les principaux résultats de ce sondage. Il s'adresse principalement aux membres du personnel des trois secteurs éducatifs qui sont responsables du dossier des adolescentes enceintes ou mères, mais aussi plus largement à toutes les personnes qui travaillent auprès de ces jeunes filles et qui souhaitent faciliter leur parcours scolaire et les soutenir dans cette étape particulièrement cruciale de leur vie.

La première section du document présente quelques données statistiques récentes concernant le phénomène, au Québec, des jeunes filles enceintes et mères de moins de 20 ans. Le lecteur ou la lectrice qui souhaite aller plus en profondeur peut consulter le document suivant : *Jeunes filles enceintes et mères adolescentes: un portrait statistique*<sup>3</sup>, publié par le ministère de l'Éducation.

<sup>1</sup>. Un comité interministériel coordonné par le Secrétariat à la condition féminine, comité dont fait partie le ministère de l'Éducation, a été mis sur pied en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de prévention des grossesses précoces et de soutien aux mères adolescentes. Il a pour mandat d'établir une concertation des ressources et une meilleure cohérence des interventions gouvernementales en fait de soutien aux adolescentes enceintes et aux jeunes mères. <sup>2</sup>. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et les participantes associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, [www.sommet.gouv.qc.ca/fr/declaration/htm], p. 2-3. <sup>3</sup>. Sylvie ROY et Diane CHAREST (coll.), *Jeunes filles enceintes et mères adolescentes. Un portrait statistique*, Ministère de l'Éducation, Québec, 2001, 22 p.

Nous présentons ensuite les résultats du sondage en trois parties, soit :

- > le portrait général des politiques et des actions entreprises dans les trois secteurs éducatifs au sujet des adolescentes enceintes ou mères, ainsi qu'une description des activités de prévention des grossesses chez les adolescentes;
- > la description des 24 services spécialisés qui existent tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes pour accompagner les adolescentes enceintes ou mères<sup>4</sup>;
- > le résumé de l'adaptation des services offerts aux adolescentes enceintes ou mères dans l'ensemble des écoles secondaires ou des centres de formation des commissions scolaires.

L'analyse est basée sur les réponses des personnes interrogées au moyen d'un questionnaire téléphonique. Nous distinguons les pratiques et les services offerts selon les trois secteurs éducatifs habituels : le secteur des jeunes, le secteur des adultes et le secteur de la formation professionnelle. Nous tenons compte également de l'accompagnement offert aux adolescentes aux trois principales phases de ce processus : durant leur grossesse (incluant le soutien à la décision de poursuivre ou non la grossesse), durant leur congé de maternité, puis lors de leur retour à l'école ou au centre de formation.

Par ailleurs, nous avons inséré tout au long du document des encadrés afin de mettre en lumière les données recueillies, notamment en décrivant des pratiques à l'égard des jeunes filles enceintes ou mères. Ces pratiques d'écoles secondaires ou de centres de formation des adultes illustrent concrètement les multiples moyens d'accompagner ces jeunes filles. Enfin, le texte comporte quelques témoignages, aussi présentés sous forme d'encadrés, essentiellement pour rappeler que, derrière tous ces chiffres et toutes ces statistiques, il y a surtout des personnes, des jeunes filles qui voudraient réussir leurs études et être de bonnes mères.

En conclusion, on trouve un résumé des éléments les plus marquants du sondage, ainsi que des pistes de réflexion qui découlent de l'analyse des résultats. Les annexes comprennent respectivement un résumé de la méthode utilisée dans notre étude ainsi que la liste des membres du comité conseil qui a guidé la démarche.

<sup>4</sup> On entend par « services spécialisés » une classe ou un programme qui regroupe des jeunes filles enceintes ou mères, que celui-ci soit dans une école ordinaire, une école destinée aux élèves qui reprennent leurs études ou encore une école spécialisée. Ces services sont offerts au secteur des jeunes et à celui des adultes; compte tenu du mandat de la formation professionnelle et de ses caractéristiques, il n'existe pas de services spécialisés dans ce secteur.

En 1998, on dénombre 10 513 grossesses chez les jeunes filles de moins de 20 ans<sup>5</sup>. Les deux tiers des grossesses (6 758) sont vécues par des filles de 18 et 19 ans, alors que les autres (3 756) le sont par des filles de moins de 18 ans. Le taux de grossesse s'établit donc à 36,9 pour 1 000 femmes, soit 68,4 chez les 18 et 19 ans et 20,2 chez celles de moins de 18 ans. Au total, le nombre de grossesses a augmenté de 16 p. 100 depuis 1980, année où l'on comptait 24,2 grossesses pour 1 000 adolescentes. Le taux de grossesse des filles de moins de 20 ans observé en 1998 est le plus élevé jamais noté depuis 1980. Cependant, il est resté relativement stable depuis 1994.

## 1 > Le résumé des statistiques

Les taux de grossesse varient considérablement selon les régions (voir tableau 1). Outre les régions nordiques (Nunavik, Terres-Cries-de-la-Baie-James), celles qui présentent les taux de grossesse les plus élevés sont les régions de Montréal (52,1 pour 1 000) et de l'Outaouais (42,6). À l'opposé, les taux les plus faibles se trouvent dans les régions du Bas-Saint-Laurent (20,6) et de la Chaudière-Appalaches (20,2). En chiffres absolus, on compte davantage de grossesses dans les régions de Montréal (n = 2 908), de la Montérégie (n = 1 849) et de la Mauricie-Centre-du-Québec (n = 723).

De l'ensemble des grossesses chez les adolescentes, le tiers environ mènent à des naissances. En 1998, on dénombre 3 606 naissances chez les filles de moins de 20 ans, soit 981 chez les moins de 18 ans et 2 625 chez les 18-19 ans. De 1980 à 1998, le nombre de naissances chez les adolescentes a diminué de 28 p. 100; la diminution des naissances est plus marquée chez les 18-19 ans, alors que la situation demeure inchangée chez les plus jeunes. Le taux de fécondité a atteint un sommet de 15,2 naissances pour 1 000 en 1990, puis est demeuré relativement stable jusqu'en 1995, pour fléchir légèrement par la suite. Le taux de fécondité s'établit, en 1998, à 12,6 naissances pour 1 000 adolescentes de moins de 20 ans; c'est le taux le plus bas jamais enregistré depuis 1980.

Les régions de la Chaudière-Appalaches (6,9), de la Capitale-Nationale (7,2), de Laval (8,0) et du Bas-Saint-Laurent (8,5) connaissent les taux de fécondité les plus bas de la province, tant chez les filles de moins de 18 ans que chez les 18-19 ans. La région de la Chaudière-Appalaches se distingue avec le taux de fécondité le plus bas chez les moins de 18 ans, soit 1,9 naissance pour 1 000 adolescentes, suivie par la région de la Capitale-Nationale (2,3). Quant au Nunavik (147,4) et aux Terres-Cries-de-la-Baie-James (90,7), ces régions présentent des taux très élevés de fécondité, bien que les résultats en chiffres absolus soient relativement faibles. Viennent ensuite les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (21,9) et de la Côte-Nord (20,5), où l'on observe les plus forts taux de fécondité chez les moins de 20 ans, tant chez les moins de 18 ans que chez les 18-19 ans. Comme les régions nordiques, la Côte-Nord connaît un calendrier particulièrement précoce des naissances, avec 11,7 naissances pour 1 000 chez les moins de 18 ans, soit plus du double de la moyenne provinciale.

L'évolution à la hausse du nombre de grossesses et la baisse du nombre de naissances s'expliquent par l'augmentation du recours à l'avortement chez les adolescentes. De 1980 à 1998, le nombre d'avortements chez les adolescentes a presque doublé au Québec, passant de 3 321 à 6 418. En 1998, le taux d'avortement se situe à 22,4 pour 1 000 femmes de moins de 20 ans, soit un écart de 10 points supérieur au taux de fécondité. Le recours à l'avortement est plus élevé chez les moins de 18 ans (69 p. 100) que chez les 18-19 ans (56 p. 100). Bref, les filles de 18-19 ans sont plus nombreuses à être enceintes et mènent davantage à terme leur grossesse que celles qui ont moins de 18 ans.

La part relative des naissances et des avortements fluctue beaucoup selon les régions. Si en 1998 le taux de fécondité des adolescentes québécoises est presque deux fois moindre que le taux d'avortement (12,6 pour 1 000 comparativement à 22,4), plusieurs régions connaissent une tout autre situation. C'est le cas, entre autres, des régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, où les taux de fécondité sont de six à huit fois plus élevés que les taux d'avortement. Le taux de fécondité dépasse également le taux d'avortement dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord, alors qu'il est équivalent dans celles du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les régions où le recours à l'avortement chez les adolescentes est le plus fréquent sont les suivantes: celles de Montréal (34,0 pour 1 000), de Laval (27,1) et de l'Outaouais (25,2). Notons qu'à Laval le taux d'avortement est au moins trois fois plus élevé que le taux de fécondité.

Si l'on compare la situation québécoise avec celle qui existe au Canada, le taux de grossesse des adolescentes québécoises demeure parmi les plus bas au Canada, soit 36,1 pour 1 000 en 1997, devancé seulement par celui de Terre-Neuve (32,7) et celui du Nouveau-Brunswick (34,6) (en 1997, le taux de grossesse des adolescentes canadiennes s'établit à 42,7 pour 1 000). Quant au taux de fécondité des adolescentes québécoises (15,5 pour 1 000), il est le plus bas au Canada, suivi de celui de l'Ontario (17,1) et de celui de la Colombie-Britannique (17,4). C'est dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Saskatchewan et au Yukon que l'on trouve les taux les plus élevés de fécondité. En 1997, le taux canadien s'élève à 20 naissances pour 1 000 femmes de moins de 20 ans. Le Québec occupe également une position mitoyenne par rapport aux données récentes d'autres pays industrialisés<sup>6</sup>.

5. Les résultats désignent les femmes ayant moins de 20 ans au moment où leur grossesse se termine. Ainsi, les jeunes filles qui sont devenues enceintes à 19 ans et ont accouché ou avorté à 20 ans ne sont pas incluses dans les données. 6. Voir Sylvie ROY et Diane CHAREST, *op.cit.*, p. 18-19.

Tableau &gt; 1

Issue de la grossesse chez les adolescentes de moins de 20 ans selon la région sociosanitaire\*, Québec, 1998

Régions sociosanitaires	Nombre			Taux pour 1 000		
	Grossesses	Naissances vivantes	Avortements provoqués	Grossesses	Naissances vivantes	Avortements provoqués
Bas-Saint-Laurent	195	80	104	20,6	8,5	11,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	464	147	290	32,3	10,2	20,2
Capitale-Nationale	663	169	476	28,1	7,2	20,2
Mauricie—Centre-du-Québec	723	304	382	34,7	14,6	18,3
Estrie	432	163	251	36,0	13,6	20,9
Montréal	2 908	898	1 847	52,1	16,1	34,0
Outaouais	514	183	304	42,6	15,2	25,2
Abitibi-Témiscamingue	269	159	95	37,1	21,9	13,1
Côte-Nord	182	96	76	38,8	20,5	16,2
Nord-du-Québec	34	16	16	35,4	16,6	16,6
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	130	62	65	29,2	13,9	14,6
Chaudière-Appalaches	354	120	215	20,2	6,9	12,3
Laval	473	103	348	36,8	8,0	27,1
Lanaudière	499	183	294	31,0	11,4	18,3
Laurentides	640	208	407	35,3	11,5	22,4
Montérégie	1 849	579	1 161	34,3	10,7	21,5
Nunavik	80	70	9	168,4	147,4	18,9
Terres-Cries-de-la-Baie-James	81	66	11	111,3	90,7	15,1
<b>Total dans l'ensemble du Québec</b>	<b>10 513**</b>	<b>3 606</b>	<b>6 401</b>	<b>36,8</b>	<b>12,6</b>	<b>22,4</b>

\*Les régions sociosanitaires se réfèrent à une division territoriale utilisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Elles ne coïncident pas nécessairement avec les régions administratives utilisées par le ministère de l'Éducation, mais le découpage est similaire.

\*\*On constate un écart entre le nombre total de grossesses et la somme des données régionales; cela s'explique par le fait que les données régionales n'incluent pas les événements hors province remboursés à des bénéficiaires, alors que ces événements font partie du total.

Source : Unité des études et des analyses, Service de la recherche, DGPE, MSSS.

Ces quelques données pourraient à première vue nous rassurer sur la situation des adolescentes enceintes et mères au Québec. En effet, les taux de grossesse et de fécondité des Québécoises de moins de 20 ans sont parmi les plus bas au Canada. De plus, le taux de grossesse, s'il a beaucoup augmenté depuis le début des années 80, est maintenant stable depuis 1994, et le taux de fécondité chez les moins de 20 ans en 1998 est le plus bas jamais enregistré.

Toutefois, cela ne change rien au fait que chaque année, au Québec, plus de 10 000 jeunes filles de moins de 20 ans connaissent une grossesse et doivent être accompagnées dans la décision de poursuivre ou non leur grossesse, un choix qui orientera le reste de leur vie. Et, chaque année, environ 3 600 enfants naissent d'une mère adolescente, qui est dans la très grande majorité des cas chef de famille monoparentale. Le tiers de ces nourrissons a une mère qui a moins de 18 ans. On a vu que certaines régions, comme l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, connaissent des situations plus complexes encore en ce qui a trait au taux de fécondité chez les adolescentes, particulièrement chez les jeunes autochtones.

« Sans soutien, la situation des mères adolescentes est trop souvent caractérisée par le décrochage, la pauvreté, l'exclusion sociale, l'isolement et la dépendance [...] Ces liens entre la pauvreté et les difficultés intergénérationnelles sont confirmés par plusieurs études qui signalent que les enfants souffrant de pauvreté en bas âge sont beaucoup plus nombreux à abandonner l'école. Sans compter que les filles issues de ces familles risquent, à leur tour, de reproduire le modèle des grossesses précoces<sup>7</sup>. »

Pour la majorité de ces nouvelles familles, c'est un cycle de dépendance et de pauvreté qui s'installe et qui risque d'hypothéquer l'avenir des enfants qui y vivent. Le coût social et économique engendré par cette situation est très lourd, à la fois pour les individus et pour la collectivité :

> Collaboration entre l'école secondaire de l'Île et le CLSC de Hull : des services adaptés aux jeunes mères dans une école ordinaire  
> École secondaire de l'Île, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

À l'école secondaire de l'Île, située à Hull, les futures mères sont incitées à poursuivre leurs études dans les classes ordinaires en collaboration avec des personnes-ressources du CLSC de Hull. Travailleuse sociale du CLSC, Francine Gratton travaille à temps plein à cette école. Elle s'occupe d'un groupe de prévention de l'absentéisme et de l'abandon scolaire, auquel les jeunes filles sont invitées à se joindre pour soutenir leur motivation. Francine Gratton insiste sur l'importance de leur apprendre à devenir de bons parents. À cette fin, les jeunes mères sont dirigées vers le programme Jessie, un cours prénatal adapté aux adolescentes enceintes, et, par la suite, vers le programme Moi et mon bébé. Enfin, elles ont accès au programme communautaire YAPP (Y a pas de parents parfaits), un programme conçu par la Régie régionale et offert en collaboration avec les organismes du milieu.

Francine Gratton croit important non seulement de favoriser la scolarisation des jeunes mères, mais aussi de les soutenir lorsqu'elles apprennent qu'elles sont enceintes. « C'est le choc, affirme-t-elle. Il faut intervenir dès le début. Elles sont placées devant un choix déchirant et elles sont bien jeunes pour y faire face : interrompre la grossesse ou la poursuivre et garder le bébé ou encore le donner en adoption. » Au cours de cette démarche de réflexion, elles peuvent compter sur l'aide d'une infirmière, d'une travailleuse sociale à l'école ou au CLSC ou encore celle d'une médecin.

Bref, au-delà des statistiques, la prévention des grossesses, le soutien à apporter aux jeunes filles enceintes dans leur décision de continuer ou non leur grossesse ainsi que l'aide aux mères adolescentes, notamment dans la poursuite de leurs études et l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, demeurent des préoccupations essentielles pour tous les milieux éducatifs et dans toutes les régions du Québec.

Le dépliant *Ma chum est enceinte* est un exemple d'outil remis aux élèves qui s'adresse à l'adolescente elle-même ou à ses amies.

Au cours de sa pratique, Francine Gratton a pu observer une situation paradoxale : celles qui ont déjà subi un avortement ou une fausse couche lors d'une première grossesse ont souvent vécu péniblement cette épreuve. Alors, plusieurs vont chercher à devenir enceintes pour, cette fois, faire le choix de garder leur bébé. Ces filles présentent un risque élevé d'une deuxième grossesse. « Il faut donc les suivre davantage pour prévenir cette situation », dit-elle.

La prévention des grossesses, Francine Gratton et ses collègues du CLSC en font une priorité. Leur détermination est partagée par l'école secondaire de l'Île. À Hull, les infirmières en milieu scolaire et les travailleuses sociales font la promotion et la distribution de condoms à l'école. Les infirmières transmettent également de l'information sur la pilule du lendemain et la rendent accessible à l'école. Malgré leurs prétentions, les jeunes sont loin de tout savoir sur la contraception. Ils et elles négligent de prendre les précautions élémentaires, souvent par insouciance, d'où l'importance accordée aux activités de prévention des grossesses à l'adolescence dans les écoles primaires et secondaires de l'Outaouais. Francine Gratton est confiante : « Chaque jour, notre pratique nous confirme que nous ne devons pas laisser les jeunes se débrouiller seuls par rapport à leur sexualité ; l'accompagnement social est essentiel. »

Extrait adapté de : Francine Bélanger et autres. « La conciliation de la maternité et des études à l'adolescence : des services scolaires adaptés », *Vie pédagogique*, n° 115, avril-mai 2000, Québec, p. 54.

La section 2 présente les résultats du sondage quant aux diverses actions qu'entreprennent les commissions scolaires en matière de prise en charge de la situation des adolescentes enceintes ou mères. Il sera question des actions pour faire connaître les services, de l'encadrement de ces actions dans des politiques ou dans les plans de réussite, mais également de la nature et de l'étendue des activités de prévention des grossesses à l'adolescence. Tous les résultats sont analysés selon les trois secteurs éducatifs précisés plus haut.

## 2 > Le portrait général des pratiques

### Des actions entreprises surtout au secteur des jeunes...

On a demandé aux répondantes et aux répondants si leur commission scolaire avait mis en œuvre des actions particulières pour favoriser la fréquentation scolaire des adolescentes enceintes ou mères. Les résultats (voir tableau 2) indiquent que le secteur des jeunes est le plus actif en la matière. En effet, près des trois quarts des commissions scolaires (72 p. 100) affirment avoir entrepris des actions particulières pour favoriser la fréquentation de cette population; la proportion est de 53 p. 100 au secteur des adultes et de 32 p. 100 au secteur de la formation professionnelle.

**Tableau > 2**

Actions entreprises par les commissions scolaires selon le secteur éducatif

Actions entreprises	Secteur des jeunes	Secteur des adultes	Formation professionnelle	Total
Élaboration d'une politique ou d'un plan d'action	5	7	2	4
Organisation des services éducatifs	25	15	10	17
Publication d'un dépliant d'information sur les services	7	7	3	6
Participation à une table de concertation	33	26	9	23
Conclusion d'une entente de service avec une autre commission scolaire	23	---	3	9
Réalisation d'un projet ou programme avec le centre local d'emploi (CLE)	---	18	3	7
Autre action	39	19	10	23
Aucune	28	47	68	47
<b>Total des répondantes et des répondants (N)</b>	<b>(61)</b>	<b>(62)</b>	<b>(59)</b>	<b>(182)</b>

Note : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

Les actions privilégiées au secteur des jeunes sont la participation à une table de concertation (33 p. 100), l'organisation des services éducatifs (25 p. 100) et la conclusion d'ententes de service avec d'autres commissions scolaires (23 p. 100). Au secteur des adultes, la participation à une table de concertation (26 p. 100) est également l'action la plus populaire en faveur des adolescentes enceintes ou mères; vient ensuite la réalisation de projets ou de programmes en concertation avec les centres locaux d'emploi (CLE) (19 p. 100). Cette dernière mention n'est pas sans rapport avec la mise sur pied de projets récents au secteur des adultes

pour les jeunes mères qui bénéficient de l'assistance-emploi (voir le texte intitulé : « Qu'est-ce que Ma place au soleil? »). Quant au secteur de la formation professionnelle, les actions y sont beaucoup moins nombreuses que dans les deux autres secteurs et concernent toute l'organisation des services éducatifs (10 p. 100). Notons que, peu importe le secteur, un très petit nombre de répondants et de répondantes (4 p. 100) ont indiqué que leur commission scolaire avait élaboré une politique ou un plan d'action sur la question des adolescentes enceintes ou mères.

#### > Qu'est-ce que Ma place au soleil ?

Chaque année, plus de 1 000 jeunes mères font une première demande d'assistance financière au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La plupart ont interrompu leurs études et n'ont aucune qualification professionnelle. Elles font face à une multitude de difficultés, dont l'isolement, la violence conjugale ou familiale, la peur de l'échec ou du rejet. Si elles veulent retourner aux études, ces mères doivent également surmonter une série d'obstacles, notamment en matière de disponibilité de places en garderie et de transport.

Récemment, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mobilisé une équipe de partenaires afin de mettre en commun les ressources humaines et matérielles ainsi que l'expertise de chacun, de les adapter aux besoins des jeunes mères et de leur permettre d'y avoir accès. Parmi ces partenaires, on compte le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires, le ministère de la Famille et de l'Enfance, les centres de la petite enfance, le ministère de la Santé et des Services sociaux, les CLSC de même que les organismes communautaires.

Ces partenaires participent et collaborent à la mise en œuvre et au suivi de Ma place au soleil. Ce n'est pas une mesure ni un programme, mais plutôt une approche intégrée et globale, une mise à contribution des ressources et des programmes existants, en vue de les mettre au service des jeunes mères en difficulté. La mise en œuvre de Ma place au soleil a débuté en mars 2000 à Sainte-Julienne, dans la région de Lanaudière. Elle a été élargie depuis à Montréal, à Laval, en Montérégie (à Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Jean, Longueuil, Saint-Hubert et Brossard), dans les Laurentides (à Saint-Jérôme, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse et Mirabel), dans le Centre-du-Québec (à Drummondville), en Mauricie (à Trois-Rivières et à Cap-de-la-Madeleine) et dans l'Outaouais (à Hull). D'autres projets vont bientôt être réalisés ailleurs, notamment dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Estrie. Plus de 90 p. 100 des jeunes mères qui participent aux sessions d'information concernant Ma place au soleil s'y inscrivent et plus de 250 mères sont de retour aux études depuis l'instauration de Ma place au soleil.

Pour information au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, communiquer avec la Direction générale des opérations de la métropole. S'adresser à la personne suivante : Sylvie Bourassa, coordonnatrice provinciale de Ma Place au Soleil (sylvie.bourassa@mess.gouv.qc.ca).

Extrait adapté de : Francine Riopel, responsable des programmes d'études d'intégration sociale et d'intégration socioprofessionnelle [www.meq.gouv.qc.ca/DFGA/INFORMAT/treaq246/dfga2.htm], texte mis à jour avec la collaboration de Sylvie Bourassa.

### Les plans de réussite intègrent encore peu d'objectifs concernant les jeunes filles enceintes ou les mères adolescentes

Les personnes interrogées venant du secteur des jeunes devaient préciser si le plan de réussite de leur école incluait des mesures pour encourager la fréquentation scolaire des adolescentes enceintes ou mères<sup>8</sup>. Le cinquième (21 p. 100) des personnes a répondu par l'affirmative. Les actions suggérées dans le contexte des plans de réussite sont généralement l'allègement, le réaménagement ou l'individualisation de l'horaire, ou encore un recours aux ressources des autres écoles.

### Les demandes d'information sur les services sont plus nombreuses au secteur des jeunes...

Globalement, près de trois personnes sur dix ayant participé au sondage affirment avoir reçu une demande d'information concernant les services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes. Ces demandes sont un peu plus nombreuses au secteur des jeunes (44 p. 100) qu'à celui des adultes (33 p. 100), alors que l'on relève peu de demandes au secteur de la formation professionnelle (13 p. 100). Au total, ces demandes proviennent d'abord des élèves elles-mêmes

(48 p. 100), puis de directions d'écoles secondaires (38 p. 100), de professionnels ou de professionnelles (27 p. 100), de parents (21 p. 100), ou d'infirmières ou d'infirmiers en milieu scolaire (20 p. 100) puis, enfin, d'enseignantes ou d'enseignants ou des membres de centres locaux de services communautaires (CLSC) (respectivement 11 p. 100). L'objet premier de ces demandes (86 p. 100) concerne l'organisation des services offerts aux jeunes filles enceintes ou mères.

### Par conséquent, c'est au secteur des jeunes que l'on fait davantage connaître les services

Au secteur des jeunes, les deux tiers des répondantes et répondants (66 p. 100) ont indiqué avoir mis sur pied des moyens pour faire connaître les services qu'ils offrent aux adolescentes enceintes ou mères (voir tableau 3). On privilégie les rencontres avec les intervenants du CLSC ou encore avec l'infirmière ou l'infirmier en milieu scolaire; on utilise également des dépliants. C'est l'inverse dans les deux autres secteurs. Au secteur des adultes, les trois quarts (74 p. 100) des personnes interrogées n'ont mis en avant aucun moyen pour faire connaître ces services, alors que le pourcentage s'établit à 88 p. 100 pour le secteur de la formation professionnelle.

## Tableau > 3

Moyens utilisés pour faire connaître les services offerts selon le secteur éducatif

Moyens utilisés	Secteur des jeunes %	Secteur des adultes %	Formation professionnelle %	Total %
Publication d'un dépliant	28	14	11	18
Annonce dans Internet	5	8	5	6
Tournée des établissements	10	8	8	9
Rencontre avec le personnel du CLSC	36	16	---	26
Sensibilisation du personnel en milieu scolaire	---	23	---	23
Autre	31	16	7	18
Aucun moyen	34	74	88	78
Total des répondantes et des répondants (N)	(61)	(64)	(62)	(187)

Note : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité. Les pourcentages indiqués concernent uniquement les personnes qui ont donné une réponse affirmative. Comme celles-ci peuvent avoir précisé l'utilisation de plus d'un moyen, le total des colonnes dépasse 100 p. 100.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

8. Comme les plans de réussite étaient, au moment de la collecte des données, encore en élaboration dans les deux autres secteurs, cette question a été posée uniquement au secteur des jeunes.

Notons cependant que, plus des trois quarts des répondantes et des répondants, quel que soit le secteur, précisent qu'ils ne font pas de promotion des services offerts aux jeunes filles enceintes ou mères. Il semble bien que les personnes interrogées établissent une nette distinction entre l'information fournie sur l'organisation des services et la « promotion » des services offerts. Elles ne semblent pas vraiment voir la nécessité de faire la promotion de ces services.

#### La prévention de la grossesse à l'adolescence : une activité prise en charge surtout par le secteur des jeunes

Au total, moins de la moitié des personnes interrogées (42 p. 100) indiquent que leur commission scolaire offre des services de prévention de la grossesse à l'adolescence (voir tableau 4). Ces activités de prévention sont en très grande partie concentrées au secteur des jeunes. En effet, dans ce secteur, plus des deux tiers des répondants et des répondantes (67 p. 100) ont précisé que de telles activités existaient dans l'ensemble de leurs établissements; seulement 8 p. 100 des commissions scolaires n'offrent pas d'activités de prévention au secteur des jeunes.

### Tableau > 4

Présence des activités de prévention des grossesses selon le secteur éducatif

Activités de prévention	Secteur des jeunes %	Secteur des adultes %	Formation professionnelle %	Total %
Activités offertes dans tous les établissements	67	17	5	29
Activités offertes dans quelques établissements	25	4	8	13
Aucune activité	8	73	84	56
Ne sais pas	---	3	3	2
<b>Total des répondantes et des répondants (N)</b>	<b>(61)</b>	<b>(64)</b>	<b>(62)</b>	<b>(187)</b>

Note : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

En ce qui concerne la formation professionnelle, 84 p. 100 des répondants et des répondantes indiquent qu'il n'existe aucune activité de prévention des grossesses dans leur secteur; au secteur des adultes, c'est le cas des trois quarts (73 p. 100) des personnes interrogées. Notons pourtant que 66 p. 100 des personnes ayant participé au sondage au secteur des adultes précisent que leur commission scolaire offre des services particuliers aux jeunes âgés de 16 à 20 ans ou aux 16-18 ans afin de mieux répondre à leurs besoins.

En effet, la population à qui s'adressent les services du secteur des adultes est relativement jeune. Selon des données récentes<sup>9</sup>, les moins de 20 ans représentent en 1999-2000 environ 45 p. 100 des inscriptions au premier cycle du secondaire et 29 p. 100 de celles du présecondaire; cela totalise également 45 p. 100 des inscriptions au second cycle du secondaire. On peut donc croire que les services particuliers offerts aux jeunes de moins de 20 ans fourniraient un cadre tout à fait propice afin de les rejoindre et d'entreprendre des activités de prévention des grossesses à l'adolescence.

En matière de prévention, les répondants et les répondantes qui ont répondu par l'affirmative ont mentionné un ensemble d'activités, données surtout par l'infirmière ou l'infirmier de l'école ou du CLSC, mais aussi par différentes catégories de personnel (psychologue, animateur ou animatrice de pastorale, travailleuse sociale ou travailleur social). L'information est donnée aux élèves sous forme d'ateliers de discussion, d'activités larges de sensibilisation, de rencontres en classe ou de rencontres individuelles ou encore grâce à la distribution d'un dépliant. On profite de certains cours (surtout de formation personnelle et sociale (FPS), mais également de morale ou de biologie) pour faire des interventions de nature préventive. Il est alors question de la sexualité, des comportements sexuels, des moyens de contraception, de la pilule du lendemain, des responsabilités parentales à assumer lors de la venue d'un enfant, etc. Il semble que les activités de prévention s'intègrent plus naturellement dans le contenu et le contexte de la formation offerte au secteur des jeunes, alors que ce n'est pas le cas dans les deux autres secteurs.

#### Les outils de prévention du Ministère sont encore peu connus

Pour favoriser la sensibilisation du milieu et outiller le personnel scolaire en matière de prévention des grossesses à l'adolescence, le Ministère a produit et diffusé plusieurs instruments depuis près de dix ans (voir le texte intitulé : « Les outils de prévention et de sensibilisation du Ministère »). Or, ces documents ne sont connus que du quart des répondants et des répondantes (voir tableau 5). Compte tenu du fait que les activités de prévention sont surtout accomplies au secteur de jeunes, il n'est pas étonnant de constater que les outils du Ministère sont plus connus dans ce secteur. La vidéo intitulée : *Sac à couches et sac d'école* est connue par 39 p. 100 des personnes interrogées au secteur des jeunes contre 23 p. 100 de celles au secteur des adultes et 10 p. 100 de celles au secteur de la formation professionnelle. La vidéo ayant pour titre : *Enceinte... j'ai encore ma place à l'école* jouit d'une notoriété analogue à la précédente. Quant à la plus récente brochure, *Un nourrisson... et de l'ambition!*, elle est un peu plus connue au secteur des jeunes que ne le sont les vidéos.

Tableau > 5

Connaissance des outils de prévention conçus par le ministère de l'Éducation selon le secteur éducatif

Outils du Ministère	Secteur des jeunes %	Secteur des adultes %	Formation professionnelle %	Total %
<i>Sac à couches et sac d'école</i> (vidéo)	39	23	10	24
<i>Enceinte... j'ai encore ma place à l'école</i> (vidéo)	38	20	13	24
<i>Un nourrisson... et de l'ambition!</i> (brochure)	44	19	11	25
Total des répondantes et des répondants (N)	(61)	(64)	(62)	(187)

Note : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité. Les pourcentages indiqués concernent uniquement les personnes qui ont donné une réponse affirmative. Comme celles-ci peuvent avoir précisé l'utilisation de plus d'un outil, le total des colonnes dépasse 100 p. 100.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

### > Les outils de prévention et de sensibilisation du Ministère

Depuis quelques années, le Ministère a produit plusieurs outils ou a collaboré à leur mise au point en vue d'aider le personnel scolaire à mieux intervenir, tant en matière de prévention des grossesses précoces que dans l'accompagnement des adolescentes enceintes et mères.

Deux vidéos de sensibilisation et d'animation du milieu ont été produites. La première, *Sac à couches et sac d'école*, est une vidéo de 25 minutes réalisée en 1993 et qui s'adresse aux adolescentes et aux adolescents. Elle peut être utile aux membres du personnel enseignant ainsi qu'à toute personne qui fait de l'animation soit auprès des jeunes filles placées devant le choix de poursuivre ou non leur grossesse, soit auprès de groupes d'élèves afin de les aider à prévenir les grossesses précoces. En 1995, une seconde vidéo a été réalisée : *Enceinte... j'ai encore ma place à l'école*. Cette vidéo, d'une durée de 18 minutes, permet de sensibiliser le personnel d'encadrement ainsi que l'ensemble du personnel scolaire au problème de la sous-scolarisation des mères adolescentes et aux moyens de la contrer.

De plus, une brochure grand public intitulée : *Un nourrisson... et de l'ambition!* a été publiée en 1998 et diffusée largement. Cette brochure s'adresse aux parents ainsi qu'aux personnes responsables des milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Elle a pour objet de les sensibiliser aux difficultés des mères adolescentes tout en insistant sur la nécessité de prévenir les grossesses précoces.

Par ailleurs, la Coordination à la condition féminine a mis en place depuis l'automne 2000 une offre de formation pour sensibiliser le personnel scolaire aux conséquences de la grossesse et de la maternité à l'adolescence et pour le préparer à soutenir la persévérance et la réussite scolaire des jeunes mères. La session, d'une durée d'une journée ou d'une demi-journée, est offerte localement ou régionalement. L'animation, effectuée par des personnes-ressources travaillant auprès des filles enceintes et des mères adolescentes, est payée entièrement par le ministère de l'Éducation.

Enfin, signalons que le ministère de l'Éducation a collaboré en 1994 à une production réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux : *SeXprimer pour une sexualité responsable*. Ce guide d'animation qui s'adresse aux élèves de troisième et de quatrième secondaire propose des contenus adaptés aux objectifs établis par le ministère de l'Éducation pour le cours de formation personnelle et sociale, outre qu'il suggère des moyens d'accentuer les formes de collaboration entre les organismes scolaires et les CLSC et qu'il fournit des outils d'information destinés aux parents.

> On peut se procurer la brochure *Un nourrisson... et de l'ambition!* (en version française ou anglaise), le matériel promotionnel qui l'accompagne ainsi que le guide d'animation *SeXprimer pour une sexualité responsable* à l'adresse suivante :

Service de la diffusion  
Ministère de l'Éducation  
3220, rue Watt, bureau 101, RC  
Sainte-Foy (Québec) G1X 4Z7

> On trouve également dans le site Internet du Ministère les deux versions de la brochure en format PDF, des renseignements plus détaillés sur l'offre de formation ainsi que les ciné-fiches sur les deux vidéos :  
<http://www.meq.gouv.qc.ca/cond-fem/>.

> Enfin, on peut emprunter gratuitement les deux vidéos en communiquant avec la personne suivante :

Monsieur Rodrigue Miller  
Vidéotheque  
Ministère des Relations avec les citoyens  
et de l'Immigration  
Édifice Marie-Guyart  
1056, rue Alexandre-Taschereau, RC  
Québec (Québec) G1R 5E6

> On peut également les acheter au coût de 14,95 \$ (taxes et frais de poste inclus) en s'adressant à la personne suivante :

Monsieur Sébastien Roy  
Contact Visuel  
1 995, rue Jean-Talon Sud, bureau 220  
Sainte-Foy (Québec) G1N 4H9  
Tél. : (418) 682-5441

### Une méconnaissance encore grande du phénomène

L'estimation de l'évolution, depuis quelques années, du nombre de grossesses sur le territoire de chaque commission scolaire demeure faible, car 39 p. 100 des répondantes et des répondants sont incapables de se prononcer sur ce sujet (voir tableau 6). Il faut dire que cette méconnaissance est environ deux fois plus élevée au secteur des adultes et à la formation professionnelle qu'au secteur des jeunes. Par ailleurs, 38 p. 100 des personnes ayant participé au sondage estiment que la situation est demeurée sensiblement la même sur leur territoire, alors que 16 p. 100 croient qu'il y a eu une augmentation du nombre de grossesses depuis les dernières années.

**Tableau > 6**

Perception de l'évolution du nombre de grossesses sur le territoire de chaque commission scolaire selon le secteur éducatif

Évolution du nombre de grossesses chez les adolescentes	Secteur des jeunes %	Secteur des adultes %	Formation professionnelle %	Total %
A augmenté	18	16	15	16
A diminué	12	5	5	7
Est resté le même	48	30	37	38
Ne sais pas	23	50	44	39
Total des répondantes et des répondants (N)	(61)	(64)	(62)	(187)

Note : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

Les données réelles montrent que le nombre de grossesses a augmenté depuis le début des années 90 et que le nombre de grossesses relevé en 1998 (soit 10 513) est le plus élevé jamais enregistré<sup>10</sup>. Seulement 16 p. 100 des répondantes et des répondants ont cette perception globale de l'évolution du phénomène. Cependant, comme la situation varie beaucoup d'une région à l'autre, il est difficile d'apprécier les réponses des personnes interrogées et de voir si celles-ci correspondent effectivement à la réalité de chaque territoire.

10. Voir Sylvie ROY et Diane CHAREST, *op. cit.*, p. 13.

> Créer un îlot protégé au cœur d'une école secondaire publique  
> École Joseph-François-Perrault, secteur des jeunes, Commission scolaire de la Capitale

Lucile Boivin travaille à l'école Joseph-François-Perrault de Québec. Elle y enseigne aux jeunes mères depuis 30 ans. Elle relate une anecdote illustrant le changement de mentalité qui s'est opéré à l'égard de la grossesse à l'adolescence : « Quand j'ai commencé à enseigner aux jeunes filles-mères, comme on les appelait à l'époque, elles devaient porter un voile sur le visage lorsqu'elles se déplaçaient à l'intérieur de l'institution. » Peu à peu, ces pratiques humiliantes ont fait place à une intégration des jeunes mères à l'école ordinaire.

Lucile Boivin est responsable d'une classe multiprogramme pour les jeunes filles enceintes et les mères adolescentes de 12 à 18 ans, de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. Ses élèves viennent de la région de Québec et parfois de l'est du Québec. Elles peuvent s'inscrire à tout moment soit pour une courte période, soit pour toute l'année scolaire. Certaines habitent chez leurs parents; les autres vivent en appartement ou en foyer d'accueil.

Deux personnes, l'une à temps plein, l'autre à temps partiel, se partagent l'enseignement, qui est individualisé. À chacune des étapes, un plan est établi et réajusté pour chaque élève. Les filles suivent l'horaire normal de l'école, ce qui leur permet de créer des liens avec les autres jeunes et d'éviter l'isolement. À titre de conseillère du groupe, Lucile Boivin accompagne et encadre chaque élève de façon soutenue.

Si une élève désire s'inscrire au cours de sciences physiques, nécessaire pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) donnant accès à certains cours au collégial, elle peut se joindre à un groupe ordinaire. Il en est de même pour tout autre cours à option qu'elle voudrait ajouter à son horaire.

Pour des raisons évidentes, l'élève est inscrite à des cours prénataux et postnataux donnés par une infirmière du centre jeunesse et donnant droit à des unités. Comme elle progresse à son propre rythme, la jeune mère peut être soumise aux épreuves du ministère de l'Éducation dès qu'un programme dans une discipline donnée est terminé. Cet arrangement est possible grâce à l'accord du Ministère.

Tout en bénéficiant de services adaptés à leur situation particulière, les élèves de la classe multiprogramme ont accès à toutes les activités et à tous les services de l'école (pastorale, infirmière du CLSC, travailleuse sociale, conseillère d'orientation ou autres). Elles peuvent prendre leur dîner à la cafétéria, et cela, gratuitement. On veut ainsi les inciter à adopter un régime alimentaire bien équilibré durant leur grossesse. Lucile Boivin conclut : « On constate souvent une amélioration de leur rapport à l'école : certaines d'entre elles vivent un succès scolaire pour la première fois. »

Extrait adapté de : Francine Bélanger et autres. « La conciliation de la maternité et des études à l'adolescence : des services scolaires adaptés », *Vie pédagogique*, n° 115, avril-mai 2000, p. 52.

**Cependant, on estime que les attitudes à l'égard des adolescentes enceintes ou mères se sont améliorées**

Globalement, 37 p. 100 des répondants et des répondantes perçoivent un changement dans les attitudes à l'égard de la grossesse à l'adolescence, alors que 49 p. 100 estiment que la situation demeure plutôt stable. Les personnes ayant remarqué un changement sont pratiquement unanimes à mentionner une plus grande ouverture d'esprit lorsqu'on leur demande de préciser leur pensée. Notons qu'un nombre important de répondants et de répondantes (14 p. 100) ne savent pas s'il y a eu changement d'attitude, ce qui dénote sans doute que l'on ne côtoie pas beaucoup de jeunes mères.

Bref, la mise en œuvre d'actions au regard de la grossesse et de la maternité à l'adolescence est surtout le fait du secteur des jeunes. Concernant les adolescentes enceintes ou mères, le secteur des jeunes est en avance en comparaison des deux autres secteurs. En effet, les actions de concertation avec les partenaires et de sensibilisation du milieu y sont plus nombreuses et l'on voit davantage à l'organisation des services éducatifs. De plus, les activités de prévention de la grossesse semblent étendues à toutes les écoles secondaires et enchâssées dans les contenus de cours et les pratiques d'enseignement et d'animation.

Compte tenu de la forte participation du secteur des jeunes en matière de prévention, il est logique de constater que les demandes d'information concernant les services éducatifs sont beaucoup plus nombreuses au secteur des jeunes et que les outils de prévention du Ministère y sont davantage connus, voire utilisés.

Par ailleurs, le peu d'activités de prévention des grossesses au secteur des adultes donne matière à réflexion, car ce secteur reçoit une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans. La présence importante des jeunes a d'ailleurs amené bon nombre de commissions scolaires (les deux tiers) à leur offrir un encadrement particulier du côté du secteur des adultes. La fréquence des activités de prévention des grossesses précoces augmentera peut-être au cours des prochaines années puisque, comme on le verra dans la section 3, le secteur des adultes est en train de mettre en place des actions ciblées auprès des jeunes mères.

On entend par «services spécialisés» une classe ou un programme qui regroupe des jeunes filles enceintes ou mères, que cette classe ou ce programme soit dans une école ordinaire, une école destinée aux élèves qui reprennent leurs études ou encore une école spécialisée. Ces services sont offerts au secteur des jeunes et à celui des adultes; compte tenu du mandat de la formation professionnelle et de ses caractéristiques, il n'existe pas de services spécialisés dans ce secteur.

### 3 > Les services spécialisés

Dans la présente section, nous décrivons les services mis en place au secteur des jeunes et à celui des adultes en vue de répondre particulièrement aux besoins des adolescentes enceintes ou mères. Ces services peuvent être intégrés dans un centre de formation ou une école ordinaire ou bien être donnés dans un centre de formation ou une école spécialisée. On compte au total 24 services spécialisés pour la scolarisation des jeunes filles enceintes ou des mères adolescentes au Québec; les tableaux 7 à 11 font d'ailleurs référence au nombre de services recensés plutôt qu'au nombre de personnes interrogées.

Selon les réponses obtenues, 19 commissions scolaires sur les 69 qui ont participé au sondage offrent des services spécialisés : 12 proposent des services spécialisés au secteur des jeunes et 12 le font au secteur des adultes. Par ailleurs, 5 commissions scolaires offrent des services spécialisés dans les deux secteurs. Ce sont les commissions scolaires des Navigateurs, du Chemin-du-Roy, Sir-Wilfrid-Laurier, des Portages-de-l'Outaouais ainsi que la Commission scolaire de Montréal. Enfin, précisons que, parmi ces services spécialisés, on trouve l'école Rosalie-Jetté, de la Commission scolaire de Montréal, qui a un statut unique au Québec, puisqu'elle ne reçoit que des filles enceintes ou mères (voir le texte intitulé : «Une école secondaire pour filles où la principale condition d'admission est la grossesse»).

La lecture du tableau 7 permet de constater que des services spécialisés sont accessibles dans neuf directions régionales sur dix. La Direction régionale de Laval-Laurentides-Lanaudière compte le plus grand nombre de commissions scolaires qui offrent des services spécialisés. Remarquons que les trois régions appartenant à cette direction régionale connaissent des taux de fécondité et de grossesse un peu moins élevés que la moyenne québécoise (voir tableau 1). Seule la région de la Côte-Nord n'offre pas de services spécialisés, ni au secteur des jeunes ni au secteur des adultes; c'est pourtant une région qui présente des taux de grossesse mais surtout de fécondité chez les adolescentes nettement plus élevés que la moyenne (voir tableau 1). Enfin, si la Commission scolaire Kativik offre des services spécialisés au secteur des adultes dans cette direction régionale, il reste qu'aucune des cinq commissions scolaires francophones de la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'offre de services spécialisés pour accompagner les jeunes filles enceintes ou mères, alors que cette région connaît à cet égard une situation comparable à celle de la Côte-Nord.

*Ce que ma participation à ce programme m'a apporté de plus important :*

*«- l'opportunité de finir mes études et de réaliser que je vaud quelque chose;*

*- une meilleure communication avec mon enfant à cause du cours Relation parent-enfant et les expériences des autres filles;*

*- voir que je n'étais pas toute seule dans mes problèmes;*

*- que je suis capable de réussir dans la vie même en étant seule avec un enfant;*

*- le projet m'a fait évoluer, m'a fait grandir; j'ai rencontré beaucoup de gens dans ma situation et cela m'a aidée à foncer dans la vie;*

*- qu'on a le droit de réaliser nos rêves.»*

*Témoignages de jeunes mères participant à ce programme au secteur des adultes*

- > Une maison où la scolarisation des jeunes mères rime avec estime d'elles-mêmes
- > Centre Saint-Michel et Villa Marie-Claire, secteur des adultes, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

La région de Sherbrooke propose un modèle pédagogique adapté aux jeunes mères qui est issu d'une entente entre le centre Saint-Michel pour l'éducation des adultes et un centre de réadaptation pour les mères en difficulté d'adaptation, la Villa Marie-Claire. Élise Robitaille, orthopédagogue et spécialiste en adaptation scolaire, et son collègue, Éric Malenfant, offrent des services éducatifs aux jeunes filles enceintes et aux jeunes mères à la Villa Marie-Claire.

La Villa Marie-Claire propose une foule de services, notamment l'hébergement, les activités récréatives et éducatives au centre de jour, l'aide à domicile, le réseau de familles marraines, la halte-garderie de même que la banque de vêtements et d'articles pour bébé. Élise Robitaille croit que la scolarisation à temps partiel donne la possibilité aux jeunes mères de mieux s'acquitter de leurs responsabilités familiales (consultations médicales pour elles ou leur bébé, maladie de bébé, etc.). Les responsables soutiennent que le programme de la formation des adultes comporte un parcours scolaire accéléré et qu'il a le mérite d'être bien adapté à l'enseignement individualisé. Il s'agit d'un avantage pour ces jeunes filles dont la plupart ont un retard scolaire.

Conseillère d'orientation et éducatrice à la Villa Marie-Claire depuis dix-neuf ans, Hélène Brunet veut redonner confiance à ces jeunes femmes et leur permettre de construire un projet d'avenir. Elle a adapté le programme DEVENIR, créé par Armelle Spain, Sylvie Hamel et Lucille Bédard de l'Université Laval. Il s'agit d'une démarche d'orientation qui s'appuie sur des caractéristiques féminines, soit l'importance des relations avec les personnes significatives dans sa vie et sur l'aspect global de son projet de vie. En somme, les dimensions familiale, sociale et professionnelle doivent coexister en harmonie. Cette contribution a valu récemment à la Villa Marie-Claire une mention d'honneur à l'occasion de la remise des Prix de la famille par la Fédération des unions de familles et le Mouvement des caisses Desjardins.

Présenté dans un climat chaleureux, ce programme scolaire permet aux jeunes mères de partager leurs joies, leurs craintes et leurs problèmes quotidiens avec d'autres adolescentes dans la même situation. Élise Robitaille conclut : « L'école à la Villa Marie-Claire, c'est beaucoup plus que la scolarisation; c'est un milieu de vie où tous les efforts convergent pour rendre autonomes ces jeunes femmes responsables d'une famille. »

Extrait adapté de : Francine Bélanger et autres. « La conciliation de la maternité et des études à l'adolescence : des services scolaires adaptés », *Vie pédagogique*, n° 115, avril-mai 2000, p. 52-53.

Tableau &gt; 7

Services spécialisés offerts selon la direction régionale, la commission scolaire et le secteur éducatif

Direction régionale	Commission scolaire (CS)	Secteur des jeunes	Secteur des adultes
Du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	CS des Monts-et-Marées	●	
Du Saguenay—Lac-Saint-Jean	CS de la Jonquière CS du Pays-des-Bleuets		● ●
De la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	CS de la Capitale CS de Portneuf CS des Navigateurs	● ● ●	●
De la Mauricie et du Centre-du-Québec	CS du Chemin-du-Roy	●	●
De l'Estrie	CS de la Région-de-Sherbrooke CS Eastern Townships	●	●
De Laval, des Laurentides et de Lanaudière	CS de Laval CS des Affluents CS de la Rivière-du-Nord CS Sir-Wilfrid-Laurier	● ● ●	● ● ●
De la Montérégie	CS de Saint-Hyacinthe CS de la Vallée-des-Tisserands	●	●
De Montréal	CS de Montréal CS English-Montréal	● ●	●
De l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	CS Kativik		●
De l'Outaouais	CS des Portages-de-l'Outaouais	●	●

Note : Les lignes en grisé indiquent les commissions scolaires où l'on trouve des services spécialisés à la fois au secteur des jeunes et à celui des adultes.  
Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.



- > Une école secondaire pour filles où la principale condition d'admission est la grossesse
- > École Rosalie-Jetté, secteur des jeunes, Commission scolaire de Montréal

L'école Rosalie-Jetté de la Commission scolaire de Montréal est un cas particulier parmi les écoles secondaires publiques : c'est l'unique école au Québec destinée exclusivement aux filles enceintes et aux mères adolescentes. Elle a le statut d'école nationale et reçoit environ 130 élèves par année. Comme l'admission et les départs s'effectuent à n'importe quel moment au cours de l'année scolaire, l'école compte une moyenne de 50 à 70 élèves à la fois. Michèle Boily, agente de service social, s'y dévoue depuis 1982. Elle s'assure notamment que chacune reçoit toute l'aide à laquelle elle a droit, particulièrement sur le plan financier.

Des cours à temps plein de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire y sont donnés au secteur des jeunes. L'école Rosalie-Jetté a obtenu une dérogation du ministère de l'Éducation qui lui permet d'accueillir des élèves de plus de 18 ans en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> secondaire, jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Le personnel de cet établissement apporte également une aide individuelle précieuse aux élèves.

De plus, à l'école Rosalie-Jetté, on peut apprendre son métier de mère tout en poursuivant sa scolarisation. En effet, la garderie Carcajou, située dans les locaux de l'école, réserve un certain nombre de places pour les enfants des élèves. Celles-ci effectuent à cette garderie un ou plusieurs stages supervisés axés sur les soins à prodiguer à un enfant. Elles apprennent ainsi à devenir de bonnes mères avec l'aide de personnes qualifiées. Des cours prénataux et postnataux sont également donnés aux élèves. Tous ces cours comportent des unités en vue de la sanction des études.

L'école Rosalie-Jetté, toujours en quête de financement, organise plusieurs activités sous l'égide de la Fondation Opti-Vie. En 1999-2000, l'école a mis à la disposition des élèves un local pour qu'elles y installent une friperie. Chaque année, plusieurs élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires, un sujet de fierté pour toute l'école. La plupart d'entre elles poursuivent leurs études soit à la formation professionnelle, soit à la formation technique ou préuniversitaire. Leur réussite démontre l'efficacité de tous les efforts déployés : « Lorsque je les vois arriver le matin avec le bébé dans les bras, le sac à couches, le sac d'école, dit Michèle Boily en leur rendant hommage, je leur lève mon chapeau parce que ce sont des filles pleines de courage et de persévérance. »

Extrait adapté de : Francine Bélanger et autres. « La conciliation de la maternité et des études à l'adolescence : des services scolaires adaptés », *Vie pédagogique*, n° 115, avril-mai 2000, p. 53-54.

#### Des services destinés surtout aux élèves du territoire de la commission scolaire

Au total, 19 services spécialisés sur 24 offerts uniquement ou surtout à des élèves qui résident sur le territoire de la commission scolaire. Seule l'école Rosalie-Jetté, en raison de son caractère d'école nationale, fait exception puisqu'elle reçoit principalement des élèves des territoires appartenant à d'autres commissions scolaires (voir tableau 8).

Lorsqu'une commission scolaire accueille des élèves d'une autre commission scolaire, elle a une entente de financement dans la moitié des cas. Dans trois commissions scolaires, on a indiqué l'existence de telles ententes au secteur des jeunes. Notons que ces ententes ne sont pas nécessaires au secteur des adultes puisque le financement des activités de formation est rattaché à l'élève même et ne tient pas compte de son origine.

**Tableau > 8****Origine des élèves faisant appel aux services spécialisés selon le secteur éducatif**

Origine des élèves	Secteur des jeunes	Secteur des adultes	Total
De la commission scolaire uniquement	4	6	10
Surtout de la commission scolaire	4	5	9
Moitié-moitié	1	--	1
En majorité d'une autre commission scolaire	1	--	1
Ne sais pas	2	--	3
<b>Nombre total de services spécialisés</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>24</b>

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

Au secteur des jeunes, les adolescentes enceintes ou mères sont dirigées vers les services spécialisés par les directions d'école ou par des professionnels ou des professionnelles : infirmière ou infirmier, travailleur social ou travailleuse sociale, psychologue. Au secteur des adultes, les adolescentes s'adressent à ces services surtout sur le conseil du personnel d'Emploi-Québec ou encore sur celui des CLSC.

Le transport scolaire des élèves qui participent à ces services est assuré par un peu plus de la moitié des commissions scolaires; c'est une pratique cependant plus répandue au secteur des adultes (soit 8 services sur 12) qu'au secteur des jeunes (5 services sur 12). Cela s'explique surtout en vertu des ententes de collaboration établies entre les centres de formation et Emploi-Québec. En effet, ce dernier organisme finance le transport des adultes qui participent à une mesure de formation. Au secteur des jeunes, le transport n'est généralement pas assuré pour les élèves qui résident sur le territoire d'autres commissions scolaires.

> Une approche globale qui porte déjà des fruits  
 > Groupe Ma place au soleil, CEA Les Berges,  
 Commission scolaire de Laval

Les activités du groupe Ma place au soleil de la Commission scolaire de Laval ont débuté à l'automne 2000. Déjà, les responsables sont à même de tracer un bilan positif de cette expérience. Les participantes inscrites au projet, de jeunes mères, avaient toutes au départ l'objectif de terminer leurs études le plus vite possible et de trouver un emploi. Toutefois, du rêve à la réalité, la marche a été bien haute. En effet, malgré leur bonne volonté, quelques-unes ont pris durement conscience qu'étudier exigeait une bonne motivation et des efforts constants.

De plus, la majorité d'entre elles étaient aux prises avec la gestion de multiples problèmes nuisant à leur concentration : problèmes d'argent, de santé physique, psychologique ou mentale, de solitude, de violence physique ou psychologique, sans compter les difficultés liées au fait d'élever seules leur enfant. Même si toutes n'étaient pas touchées avec autant d'acuité par ces réalités, il n'en reste pas moins qu'entreprendre des études dans ces conditions était un défi réel.

Pour favoriser la réussite éducative des jeunes mères, les responsables du groupe ont privilégié une approche intégrée, ouverte à toutes les dimensions de la personne. Il était capital d'aider ces jeunes femmes à avoir confiance en leur capacité de réussir, de les appuyer dans leur démarche de retour aux études et de rechercher éventuelle d'un emploi et de les soutenir dans leur rôle de parent. On a donc constitué un groupe réservé exclusivement aux jeunes mères, dont l'âge des enfants s'échelonne de 10 mois à 3 ans. Ce choix, qui favorise un sentiment d'appartenance, a permis de créer un réseau d'entraide qui s'est consolidé progressivement. Les filles ont échangé de l'information concernant les garderies, leurs droits au sujet de la garde de leur enfant ou de la violence conjugale, elles se sont apporté du soutien lors de situations particulières, elles se sont encouragées et entraînées dans leur travail scolaire.

Comme dans les autres groupes au secteur des adultes, les participantes ont profité du système d'apprentissage individualisé. De plus, de nombreuses périodes de suivi pédagogique personnalisé ont été offertes au cours desquelles l'enseignante discutait avec l'élève de sa motivation et des stratégies d'études appropriées à ses difficultés. L'attitude d'accueil et d'ouverture des personnes-ressources a permis de répondre à de grands besoins chez ces jeunes femmes qui vivent souvent beaucoup de solitude : se faire entendre et être rassurées.

Les participantes ont également profité de cours de développement personnel et social (DPS), notamment des aspects portant sur la connaissance de soi, la communication, le travail d'équipe et les relations parent-enfant. Ce dernier volet a été, on s'en doute, l'un des plus importants : les besoins comme les inquiétudes étaient immenses et la satisfaction des élèves semble l'avoir été tout autant. Au fil des semaines, sont venus les mille et un « Qu'est-ce que je dois faire quand...? » auxquels les responsables du groupe ont tenté de répondre en proposant aux jeunes mères de nombreux outils pour les aider à y répondre elles-mêmes. Ces rencontres ont été aussi l'occasion d'intégrer de nouveaux contenus concernant l'éveil à la lecture et à l'écriture chez les jeunes enfants. Cela a été une belle découverte pour la plupart des jeunes mères. Elles ont pris conscience que, de 0 à 5 ans, l'enfant peut accumuler des connaissances sur l'écrit et que plus il ou elle en accumulera, meilleures seront ses chances de réussir à l'école. Sans aucun doute, ces rencontres ont permis de rassurer les jeunes mères, de leur faire prendre conscience de leurs forces et de leurs possibilités, bref d'améliorer leurs compétences parentales.

Par ailleurs, un autre volet du cours de DPS, « Bilan et choix professionnel », a permis de proposer aux jeunes femmes des ressources pour mieux faire face à leur stress et mieux gérer leur temps ainsi que leur budget. Elles ont également pris connaissance des ressources de leur milieu qui pouvaient leur être utiles. Par le truchement des ressources informatiques, ces élèves ont fait de la recherche sur les métiers qui les intéressaient et ont pu mieux se familiariser avec les exigences du marché du travail. Chaque participante a ainsi réalisé son propre portefeuille professionnel. Soulignons que tous ces cours comportent des unités qui sont comptabilisées en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Après huit mois, l'expérience de formation offerte par le groupe Ma place au soleil du CEA Les Berges est concluante : les participantes ont eu, malgré leur contexte de vie particulier de jeunes mères célibataires, un rendement scolaire comparable à celui des autres élèves du centre. Déjà, certaines ont obtenu les préalables nécessaires à la poursuite de leur formation dans les services d'insertion socioprofessionnelle (SIS) ou en formation professionnelle. L'ensemble des participantes ont vécu une expérience humaine enrichissante et valorisante qui a favorisé chez la plupart d'entre elles une réflexion soutenue quant à leur projet de vie et de travail, de même que l'émergence d'une plus grande maturité. Ces jeunes femmes ont démontré qu'elles se sont engagées sérieusement pour s'offrir, ainsi qu'à leur enfant, une vie meilleure.

Extraits adaptés d'un bilan interne rédigé par : Andrée Asselin, enseignante et animatrice au projet, en collaboration avec Jocelyne Leblanc, conseillère pédagogique au Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire de Laval, juillet 2001.

### Des modèles pédagogiques diversifiés

Les personnes interrogées devaient décrire le ou les modèles pédagogiques privilégiés dans le contexte des services spécialisés offerts aux jeunes filles enceintes ou mères. Les modèles, bien qu'ils soient diversifiés, semblent s'orienter vers une approche individualisée ou répondant au « cas par cas ». On y ajoute également des contenus de formation adaptés aux réalités des nouvelles mères, ainsi que de la conseillances ou d'autres formes d'encadrement. Les modèles s'inspirent aussi des caractéristiques ou des possibilités qu'offre le secteur. Parmi les 24 services spécialisés, notons que :

- > 6 services optent pour l'enseignement individualisé;
- > 2 services ont mis en place une classe multiprogramme individualisée (au secteur des jeunes);
- > 2 services offrent l'enseignement à domicile (au secteur des jeunes);
- > 5 services ont apporté des modifications pour assouplir ou alléger l'horaire;
- > 4 services utilisent les programmes ou services existants dans le secteur (on parle, par exemple, d'inscription à une classe d'appoint ou encore à une classe de cheminement particulier temporaire);
- > 5 services mentionnent l'ajout de services particuliers (cours prénataux, cours de cuisine, suivi individuel par des professionnels ou professionnelles du milieu scolaire ou du CLSC, etc.).

### Les services spécialisés qui rejoignent les adolescentes lorsqu'elles sont enceintes : une pratique plus répandue au secteur des jeunes

Les services qui rejoignent les jeunes filles au cours de leur grossesse sont plus répandus au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes. En effet, 9 services spécialisés sur 12 offrent des services durant cette période, alors qu'au secteur des adultes c'est le cas de seulement 5 services sur 12. Les services ou arrangements disponibles concernent notamment la réduction des heures de cours et une plus grande flexibilité de l'horaire. On mentionne également la possibilité de donner l'enseignement à domicile au secteur des jeunes; cette pratique existe en vertu du régime pédagogique en vigueur à la formation générale des jeunes qui permet d'offrir des services d'enseignement à domicile dans certains cas. Comme on le voit au tableau 9, d'autres services sont également offerts aux jeunes filles durant leur grossesse : les principaux sont les cours prénataux et le suivi psychosocial. Certains répondants ou répondantes ont également mentionné un suivi avec une personne-ressource du CLSC et l'importance de maintenir ou de renforcer la concertation avec les ressources communautaires durant cette période.

### Un suivi de la jeune mère durant le congé de maternité, surtout au secteur des jeunes

Comme les jeunes filles enceintes reçoivent davantage d'attention et de suivi au secteur des jeunes, il est logique que ce secteur soit encore actif après l'accouchement, soit le congé de maternité. Cette période est décisive, car la jeune fille se trouve alors en retrait de l'école et dans une réalité nouvelle qui lui demandera beaucoup d'énergie et de patience dans l'apprentissage de ses nouvelles responsabilités. Pendant le congé de maternité, les deux tiers des services spécialisés continuent d'offrir un suivi psychosocial à la jeune mère même si celle-ci ne fréquente pas l'école (15 services sur 24). Cette pratique est toutefois deux fois plus répandue au secteur des jeunes (10 services sur 12) qu'au secteur des adultes (5 services sur 12). Au secteur des jeunes, ce suivi est assuré soit par du personnel du CLSC (habituellement une travailleuse sociale) ou celui de la commission scolaire (travailleur social ou travailleuse sociale, conseiller ou conseillère d'orientation, infirmière ou infirmier). Au secteur des adultes, c'est généralement le personnel du CLSC qui assure ce suivi psychosocial auprès de la jeune mère.

«Je trouve le tutorat très important, car cela crée une confiance dans la prof et je trouve qu'elle nous a aidées à tous les niveaux, autant personnel que pour les études.»

Témoignage d'une jeune mère participant au groupe *Ma place au soleil*

Tableau > 9

Arrangements et services offerts durant la grossesse par les services spécialisés selon le secteur éducatif

Arrangements et services offerts	Secteur des jeunes	Secteur des adultes	Total
Flexibilité de l'horaire	8	4	12
Réduction du nombre d'heures de cours	9	4	13
Enseignement à domicile	7	---	7
Formation à distance	2	1	3
Cours prénataux	7	5	12
Aide au transport	5	5	10
Suivi psychosocial	8	5	13
Activités d'exploration professionnelle	--	5	5
Services complémentaires (conseiller ou conseillère d'orientation, orthopédagogue)	3	1	4
Étalement de l'année scolaire sur deux années	1	---	1
<b>Nombre total de services spécialisés</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>24</b>

Note : Les données proviennent des 14 répondantes et répondants qui ont répondu par l'affirmative à savoir si les services spécialisés de leur commission scolaire rejoignent les jeunes filles enceintes. Comme ces personnes peuvent avoir précisé l'utilisation de plus d'un arrangement, le total des colonnes dépasse 100 p. 100. Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

Dès qu'elles retournent à l'école, les jeunes mères sont accueillies dans tous les services spécialisés

Si l'accompagnement scolaire lors de la grossesse et pendant le congé de maternité est plus fréquent au secteur des jeunes, tous les services spécialisés répertoriés (24 sur 24) offrent des services aux jeunes mères lorsqu'elles retournent à l'école après la naissance de leur enfant. Cependant, deux fois plus de services spécialisés au secteur des jeunes qu'à celui des adultes (8 services sur 12 plutôt que 4 sur 12) vont se donner des moyens concrets pour favoriser ce retour, et non seulement offrir le service à celles qui reviennent d'elles-mêmes. On proposera notamment un retour progressif selon la disponibilité de la mère, une aide psychologique, le soutien d'une travailleuse sociale ou d'un travailleur social, des rencontres pour aider la nouvelle mère à réorganiser son horaire en fonction de ses nouvelles responsabilités. Tout comme on le faisait dans certains cas avec les jeunes filles enceintes, on privilégiera une réduction des heures de cours et l'on offrira un enseignement à domicile pour favoriser un retour progressif aux études.

Au secteur des adultes, on mentionne également un aménagement de l'horaire pour accommoder les jeunes mères qui reprennent leurs études. On indique aussi une offre concernant les services de garde dans le centre de formation ou encore une aide pour trouver une place dans un service de garde. Les personnes interrogées précisent en outre l'ajout, dans l'offre de formation, de cours répondant particulièrement aux besoins des jeunes mères, soit des cours postnataux, mais surtout des cours sur les habiletés parentales ou certaines activités d'exploration professionnelle. Notons que ces deux derniers domaines correspondent déjà à des cours donnés dans le secteur des adultes, ce qui facilite leur intégration dans la formation donnée aux jeunes mères. Enfin, 8 services spécialisés au secteur des jeunes (sur 12) favorisent le retour de la jeune mère au même endroit qu'avant son départ, sans doute pour assurer la continuité et profiter des liens de confiance déjà créés.

Quant aux services complémentaires mis en œuvre pour soutenir la persévérance scolaire des jeunes mères durant leurs études, la majorité des services spécialisés (15 sur 24) affirment en offrir tant au secteur des adultes (8 sur 12) qu'au secteur des jeunes (7 sur 12). Dans la plupart des cas, cet encadrement individualisé est offert par l'enseignante ou l'enseignant, par la direction ou encore par le conseiller ou la conseillère d'orientation.

> Une halte-garderie dans une école pour les élèves qui reprennent leurs études

> École Le Virage, secteur des jeunes, Commission scolaire de Laval

« Les jeunes n'ont pas toutes le même profil ni les mêmes besoins », affirme Rosie D'Andréa, travailleuse sociale à l'école Le Virage à Pont-Viau. Selon elle, certaines s'accommodent aisément de l'encadrement que l'on trouve à l'école ordinaire, d'autres ont un rapport plus difficile avec l'école. L'école Le Virage offre aux jeunes, garçons et filles, qui reprennent leurs études, un programme pédagogique selon une approche individualisée, soutenue par un enseignement modulaire. Comme tous les autres élèves, les jeunes mères peuvent s'y inscrire en tout temps durant l'année scolaire.

Rosie D'Andréa a constaté, au cours des dernières années, une augmentation du nombre de jeunes mères qui fréquentent l'école Le Virage. Cette situation a conduit l'établissement à organiser des services pour faciliter leur fréquentation scolaire. Le plus important est la mise sur pied depuis 1996 d'une halte-garderie dans l'école qui assure la prise en charge et le développement des enfants des jeunes mères dans un milieu éducatif stimulant, avec la collaboration d'une infirmière du CLSC Marigot.

La halte-garderie a engendré plusieurs retombées positives. L'une concerne les élèves de l'école qui sont recrutées et formées pour devenir gardiennes bénévoles à la halte-garderie. Cette responsabilité rehausse leur estime de soi. Ces élèves, ne l'oublions pas, sont elles-mêmes des élèves qui reprennent leurs études. Rosie D'Andréa fait valoir que les bienfaits dépassent largement les unités accordées pour ce travail. L'initiative est donc importante et formatrice pour les élèves et elle les aide à combattre les préjugés.

Une autre retombée de la halte-garderie touche le développement des bébés mêmes. En effet, la formation offerte aux gardiennes est assez complète pour qu'elles puissent assurer aux enfants les soins et la stimulation nécessaires à leur développement dans un cadre supervisé et sécuritaire. Enfin, la halte-garderie offre également un lieu de soutien aux jeunes mères. Ainsi, lorsque le nombre d'élèves est suffisant, tous les mercredis, comme une grande famille, les mères se rassemblent avec les pères et les enfants pour un souper communautaire. Chacune et chacun apprend à se définir dans son rôle social de parent.

Toutes ces activités sont offertes gratuitement aux jeunes mères et constituent une plus-value très intéressante. Menées à bien avec peu de moyens, ces activités ont une portée qui va au-delà de leurs objectifs immédiats. Rosie D'Andréa ajoute en terminant : « Souvent, ces jeunes mères me disent toutes les joies qu'elles éprouvent au contact de leur enfant, et cela me rassure de savoir que leur situation peut aussi leur apporter du bonheur. »

### L'importance d'un service de garde :

« - je vais à cette école parce que c'est la seule place qui a une garderie;

- Moi, j'y vais parce que je trouve que c'est la meilleure école que j'ai eue, les profs sont cools, les heures de cours sont le fun, et bien sûr parce qu'il y a une garderie. »

- Moi, c'est pour la garderie et parce que c'est la seule école où je peux aller à cause de mon âge (19 ans). »

Témoignage de trois jeunes mères participant à un service spécialisé au secteur des jeunes

### Des services de garde insuffisants...

Environ la moitié des services spécialisés (13 sur 24) disposent d'un service de garde pour accueillir les enfants des jeunes mères. Ce type de service est disponible soit sur les lieux de formation, soit à proximité de ceux-ci. Cinq services de garde existent à l'intérieur même du centre de formation ou de l'école : deux se trouvent au secteur des jeunes et trois, au secteur des adultes. Dans ces services, on dénombre environ 80 places en garderie, les deux tiers de celles-ci étant allouées à de jeunes enfants de plus de

18 mois. Dans presque tous les cas (4 sur 5), les répondantes et les répondants indiquent que le nombre de places est insuffisant pour satisfaire les besoins. Quant aux services de garde situés près des centres de formation ou des écoles secondaires, 3 sur 8 disposent de places réservées pour les enfants des jeunes mères qui sont à l'école. Enfin, le tableau 10 montre, fait plus troublant, que pour 9 services spécialisés, surtout au secteur des jeunes, on affirme qu'il n'y a pas de disponibilité de services de garde pour accueillir les bébés des jeunes mères.

Tableau > 10

Disponibilité des services de garde pour les enfants des jeunes mères offerts par les services spécialisés selon le secteur éducatif

Disponibilité des services	Secteur des jeunes	Secteur des adultes	Total
Services à l'école secondaire ou au centre de formation même	2	3	5
Services à proximité de l'école secondaire ou du centre de formation	3	5	8
Aucun service	6	3	9
Ne sais pas	1	1	2
Nombre total de services spécialisés	12	12	24

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

### Un peu moins de 400 adolescentes auraient profité des services spécialisés en 2000-2001, ce qui semble bien peu en regard des besoins

Environ la moitié des répondants et des répondantes ont indiqué avoir des critères particuliers pour admettre les jeunes filles dans les services spécialisés : être motivée, ne pas avoir trop de retard scolaire, être prestataire de l'assistance-emploi (dans le cas de plusieurs services de la formation des adultes qui sont offerts en collaboration avec les centres locaux d'emploi (CLE)). Pour l'année scolaire 2000-2001, plus de la moitié des services spécialisés (13 sur 24) n'ont refusé aucune élève. Cependant, dans 8 services, on a refusé des jeunes, soit 5 services au secteur des jeunes et 3 au secteur des adultes (voir tableau 11).

Compte tenu des raisons données par les personnes interrogées, il ne semble pas que le nombre de places disponibles soit la cause expliquant les refus. Au secteur des jeunes, on parle surtout de refus en raison de l'âge; dans ce cas, on dirige ces élèves vers le secteur des adultes. Là, le refus est souvent dû au manque de places en garderie; une vingtaine d'élèves auraient été refusées pour cette raison. Le plus troublant est le fait que, dans 4 services spécialisés sur 8 qui ont dû refuser des jeunes, on n'a pas pu diriger les jeunes filles vers d'autres services de formation.

Tableau &gt; 11

Refus d'élèves en 2000-2001 dans les services spécialisés selon le secteur éducatif

Refus d'élèves	Secteur des jeunes	Secteur des adultes	Total
Oui	5	3	8
Non	5	8	13
Ne sais pas	2	1	3
Nombre total de services spécialisés	12	12	24

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

Enfin, 17 répondantes et répondants sur 24 se sont prononcés sur le nombre d'élèves accueillies dans les services spécialisés pour l'année scolaire 2000-2001. On l'évalue à 383 adolescentes; le plus grand nombre d'élèves est accueilli au secteur des jeunes (274), alors que 169 adolescentes l'ont été au secteur des adultes. Par service, le nombre d'élèves accueillies durant l'année varie de 1 à 130, soit l'école Rosalie-Jetté. Si l'on exclut cette ressource, la moyenne d'élèves accueillies par chacun des 23 autres services spécialisés s'établit à 16 pour l'année 2000-2001.

Rappelons que, en 1998, 3 606 Québécoises de moins de 20 ans ont donné naissance à un enfant. Pourtant, seules 19 commissions scolaires offrent des services spécialisés à cet égard, alors que la majorité (50) des commissions scolaires ne disposent pas de tels services. Bien que le taux de non-réponse concernant le nombre d'élèves accueillies soit élevé (le tiers des répondantes et des répondants), on observe tout de même que l'écart entre le nombre de jeunes filles qui ont bénéficié d'un service scolaire adapté à leur condition et celles qui sont devenues mères demeure très élevé.

*Ce que j'ai appris sur moi-même en participant à un service spécialisé :*

*« - j'ai plus d'ambition qu'au début de l'année et je suis fière de moi de ne pas avoir lâché l'école;*

*- ces huit mois m'ont appris qu'on peut toujours arriver à nos buts si on y met un peu de volonté; j'aimerais dire un gros merci à tous ceux qui m'ont aidée à me rendre où j'en suis aujourd'hui;*

*- si je me compare au début de l'année, j'avais toujours peur de l'échec; erreur égalait «échec» et maintenant, erreur égale «recommencer»;*

#### Des commentaires et les améliorations souhaitées

La grande majorité des répondantes et des répondants (21 sur 24) ont formulé des commentaires ou se sont exprimés sur des améliorations que l'on pourrait apporter aux services spécialisés offerts aux adolescentes enceintes ou mères. D'abord, on trouve les commentaires concernant l'insuffisance des services de garde (13 mentions), ce qui semble être, de l'avis de plusieurs personnes interrogées, un obstacle de taille à la persévérance scolaire des jeunes mères. Dans quelques cas, on précise que cette lacune touche surtout les places pour les poupons. Quelques solutions sont mises en avant pour remédier à ce problème. On suggère d'offrir davantage de services de garde dans les centres de formation ou encore d'ajouter ou de réserver des places dans les services de garde à proximité du centre de formation ou de l'école secondaire.

*- ce qui m'a fait avancer, c'est les filles et le prof; je me sens enfin considérée et écoutée; je suis sortie de ma prison, je respire le même air que les autres filles et maintenant la vie me passionne;*

*- je me sens plus libérée, plus apte à continuer mes études; je comprends plus mes agissements et je fais plus attention à la conséquence de ma démotivation;*

*- je prends un peu plus ma place et je pense un peu plus à moi, sans être égoïste, bien sûr.»*

*Témoignages de jeunes mères participant à un projet au secteur des adultes*

Ensuite, des commentaires (10 mentions) portent sur les services d'enseignement offerts aux élèves. Ces commentaires sont de deux ordres. Certains concernent l'organisation de l'enseignement pour mieux soutenir les jeunes filles et éviter qu'elles ne prennent du retard lors de l'arrêt nécessaire à l'accouchement et durant le congé de maternité. Cependant, la majorité des commentaires sont plutôt des suggestions consistant à ajouter ou à intégrer certains contenus essentiels à la formation, notamment en ce qui touche les habiletés parentales, l'employabilité ou l'insertion professionnelle.

Enfin, quelques commentaires insistent sur l'amélioration du partenariat avec les CLSC pour donner un meilleur service aux jeunes filles (2 mentions). Deux personnes issues du secteur des jeunes veulent également une plus grande souplesse au regard des dérogations, et ce, afin que les jeunes mères puissent poursuivre leur formation jusqu'à 20 ans au secteur des jeunes. Enfin, une personne suggère qu'il y ait davantage d'accès à des personnes-ressources spécialisées sur le plan psychosocial pour accompagner les jeunes filles et une autre souhaite que les écoles secondaires bénéficient de l'aide pour le transport des élèves.

> **Un service spécialisé pour accueillir les jeunes mères au secteur anglophone**  
 > Elizabeth High School, Commission scolaire English-Montréal

L'Elizabeth High School est une école secondaire pour adolescentes enceintes et jeunes filles mères. Avec une capacité d'accueil de 18 places pour les élèves âgées de 12 à 18 ans, cet établissement offre des services à l'ensemble de la communauté anglophone du Québec. Les cours donnés concernent le curriculum de base de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> au secondaire, en plus des cours de sciences sociales, d'informatique et d'économie familiale. Chaque jeune fille bénéficie d'un programme d'études individualisé conçu en vue de développer ses forces et de travailler sur ses faiblesses. Pour les élèves qui ne peuvent terminer leur 5<sup>e</sup> secondaire, un programme conduisant à l'apprentissage d'un métier semi-spécialisé (volet 2) est offert.

À l'intérieur du programme de formation, on trouve des cours spécialisés et des groupes de discussion sur des sujets tels que les habiletés parentales, le développement de l'enfant, les soins aux bébés, les relations interpersonnelles et la sexualité ainsi que le développement de l'autonomie. Les élèves sont tenues de participer à tous les cours, peu importe le type de cours.

Il y a sur place une garderie qui peut recevoir jusqu'à douze bébés et nourrissons de 18 mois ou moins. Un personnel qualifié et des bénévoles sélectionnés avec soin s'occupent des bébés durant les heures de classe. Ces personnes participent également à l'enseignement des soins à apporter aux bébés et du développement de l'enfant auprès des jeunes mères.

Afin d'assurer la santé des adolescentes enceintes ou des mères qui allaitent, l'école offre gratuitement un déjeuner nutritif ainsi que des fruits et des jus à chaque pause.

Plusieurs jeunes filles demeurent au sein du programme plus d'un an. Selon Louise Chalout, enseignante chef d'équipe, après « leur départ d'Elizabeth High School, la majorité des jeunes filles s'orientent vers un programme de formation professionnelle ou encore vers le marché du travail. Quelques-unes [...] peuvent même obtenir les préalables pour se diriger vers le collégial. »

Propos recueillis auprès de : Louise Chalout, enseignante chef d'équipe, Elizabeth High School, Commission scolaire English-Montréal, octobre 2001.

Bref, on trouve 24 services spécialisés dans l'ensemble du Québec, tant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes. Ces services sont disséminés dans 19 commissions scolaires et dans neuf directions régionales sur dix. Ce fait positif ne doit pas cependant occulter que, dans 50 commissions scolaires, il n'existe aucun service de ce genre.

À part l'école Rosalie-Jetté, qui reçoit environ 130 adolescentes, les autres services spécialisés rejoignent en moyenne chacun 16 élèves durant l'année 2000-2001, pour un total approximatif de moins de 400 pour l'année scolaire. Cela reste très peu au regard du nombre total de naissances chez les adolescentes québécoises chaque année.

À l'exception du secteur des jeunes, qui rejoint également les filles enceintes, les services spécialisés rejoignent surtout des mères. Les élèves (si l'on exclut l'école Rosalie-Jetté) viennent en majorité du territoire de la commission scolaire qui offre le service. Les modèles pédagogiques adoptés dans les services sont diversifiés, mais ils comportent en général les éléments suivants : une approche individualisée, un encadrement ou un service de conseillances pour soutenir la jeune fille dans sa persévérance scolaire et pour toutes les autres questions concernant sa vie de mère, ainsi qu'un ajout de contenu à l'offre de formation qui touche surtout les nouvelles réalités parentales ou l'orientation professionnelle.

Par ailleurs, les services de garde sont jugés insuffisants pour répondre aux besoins des jeunes mères. Fait plus grave, le manque de places à cet égard peut même occasionner des refus quant à l'inscription à la formation. Cela semble, pour plusieurs des personnes interrogées, un obstacle majeur qui empêche les jeunes mères de poursuivre les études.



Nous avons vu à la section 3 que 19 commissions scolaires offraient des services spécialisés aux jeunes filles enceintes ou mères, au secteur des jeunes et au secteur des adultes. Ces services rejoignent surtout des élèves résidant sur le territoire de commissions scolaires qui proposent de tels services. Toutefois, quelle est la situation ailleurs? Comment les 50 autres commissions scolaires qui ont collaboré à la présente étude adaptent-elles les services dans leurs écoles secondaires et centres de formation pour aider les jeunes filles enceintes ou mères à poursuivre leur scolarisation?

## L'adaptation des services dans les écoles secondaires 4 > et les centres de formation

Nous présentons ci-dessous les résultats du sondage quant aux services donnés aux adolescentes enceintes et mères dans les centres de formation et les écoles secondaires des commissions scolaires. Nous distinguons les services selon les trois secteurs éducatifs habituels. L'accompagnement scolaire est examiné à toutes les étapes du cheminement de ces jeunes filles: la décision de poursuivre ou non leur grossesse, pendant celle-ci, puis durant leur congé de maternité et, enfin, lors de leur retour à l'école secondaire ou au centre de formation.

C'est surtout au secteur des jeunes que l'on soutient les adolescentes qui interrompent leur grossesse

Moins de la moitié des personnes interrogées (44 p. 100) indiquent que leur commission scolaire offre des services aux jeunes filles qui ne poursuivent pas leur grossesse (voir tableau 12). Cette situation est surtout le reflet des pratiques du secteur des jeunes. Ainsi, dans ce secteur, plus des deux tiers (71 p. 100) des répondants et des répondantes ont précisé que de tels services d'accompagnement existent dans l'ensemble de leurs établissements. C'est la situation inverse ailleurs: 63 p. 100 des personnes interrogées au secteur des adultes et 68 p. 100 de celles qui travaillent à la formation professionnelle notent l'absence de services particuliers pour accompagner les jeunes filles lors de cette décision cruciale (voir à ce sujet le texte intitulé: «Collaboration entre l'école secondaire de l'île et le CLSC de Hull: des services adaptés aux jeunes mères dans une école ordinaire»).

**Tableau > 12**

Services offerts aux élèves qui ne poursuivent pas leur grossesse dans l'ensemble des écoles secondaires et des centres de formation selon le secteur éducatif

Services d'accompagnement	Secteur des jeunes %	Secteur des adultes %	Formation professionnelle %	Total %
Services offerts dans tous les établissements	71	17	19	35
Services offerts dans certains établissements	12	8	8	9
Aucun service	13	63	68	48
Ne sais pas	5	13	5	8
<b>Total des répondantes et des répondants (N)</b>	<b>(61)</b>	<b>(64)</b>	<b>(62)</b>	<b>(187)</b>

Note: Les pourcentages ont été arrondis à l'unité.

Source: Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

Pour accompagner les adolescentes dans cette décision délicate, les répondants et les répondantes mentionnent des activités de soutien scolaire (tels que des cours à domicile), mais surtout un soutien psychosocial assuré par le personnel de l'école ou du CLSC, ou encore les deux conjointement. Selon les réponses des personnes interrogées, on offre également de l'écoute, le secret professionnel, parfois même un changement d'école secondaire, si cela peut aider la jeune fille à cheminer adéquatement.

**De façon générale, on invite les adolescentes enceintes à demeurer dans leur école secondaire d'origine**

Où dirige-t-on les jeunes filles enceintes lorsqu'elles ont choisi de poursuivre leur grossesse? Cette question a été posée aux 61 répondantes et répondants du secteur des jeunes. Au total, 90 p. 100 indiquent que l'on invite les adolescentes à poursuivre leurs études dans leur école secondaire d'origine; un seul répondant mentionne que l'on dirige les élèves vers le secteur des adultes. Ainsi, les pratiques actuelles favorisent fortement la continuité du parcours scolaire déjà entrepris. Les justifications de ce choix sont toutefois nuancées (47 mentions). Plusieurs considèrent que c'est le meilleur milieu pour les jeunes filles, en raison de la proximité de leurs amis et amies et de leur résidence, ainsi que des bons services donnés à l'école secondaire (15 mentions). D'autres privilégient l'école secondaire d'origine, mais évaluent quand même les situations au cas par cas (14 mentions). Dix personnes soulignent aussi que, même si l'on privilégie l'école secondaire d'origine, les accommodements sont possibles (horaire, cours à domicile). Enfin, 9 personnes justifient le choix de l'école secondaire d'origine en invoquant que ces jeunes filles n'ont pas d'autres possibilités devant elles.

Mentionnons par ailleurs que les réponses sont similaires en ce qui concerne l'orientation des mères lors de leur retour à l'école après le congé de maternité. Ainsi 93 p. 100 des répondantes et des répondants du secteur des jeunes affirment que l'on privilégie encore l'école secondaire d'origine. Cette situation concorde également avec le fait que les services spécialisés présents dans 19 commissions scolaires rejoignent en grande majorité les élèves résidant sur leur territoire (voir la section 2).

**Les arrangements offerts aux adolescentes enceintes sont nombreux, surtout au secteur des jeunes**

La majorité des répondants et des répondantes précisent offrir des arrangements aux jeunes filles pour faciliter leur cheminement scolaire durant leur grossesse. La proportion est de 90 p. 100 au secteur des jeunes, de 69 p. 100 à celui des adultes et de 66 p. 100 à la formation professionnelle.

Au secteur des jeunes, on indique d'abord la dispense du cours d'éducation physique (95 p. 100 des personnes interrogées), puis l'organisation de l'enseignement à domicile (89 p. 100), deux aspects qui touchent uniquement ce secteur. On mentionne également une plus grande souplesse dans les moyens d'enseignement, de même que des arrangements avec le secteur des adultes (par exemple pour la dernière période de la grossesse) ou avec un centre spécialisé. D'autres soulignent aussi la reprise des examens de fin d'année.

Au secteur de la formation professionnelle et à celui des adultes, les répondantes et les répondants parlent surtout de la flexibilité de l'horaire et de la réduction des heures de cours pour répondre aux besoins des adolescentes enceintes. À la formation professionnelle, on note aussi la possibilité de suivre la formation à temps partiel, des politiques d'absences adaptées ainsi qu'un temps de récupération dans le cas de certaines matières. En ce qui concerne les stages, certaines personnes soulignent que l'on peut les déplacer en fonction de l'état de la grossesse ou encore limiter les efforts physiques. Enfin, d'autres donneront à l'adolescente une priorité d'admission lors de son retour en formation, même s'il s'agit d'un programme où l'admission est contingentée.

**Tableau > 13**

Services offerts pendant la grossesse dans les écoles secondaires et les centres de formation selon le secteur éducatif

Services offerts aux jeunes filles enceintes	Secteur des jeunes %	Secteur des adultes %	Formation professionnelle %	Total %
Plan d'action personnalisé	53	41	27	41
Suivi psychosocial	92	46	33	61
Cours prénataux	56	27	20	30
Aide au transport	44	25	16	28
Total des répondantes et des répondants (N)	(61)	(64)	(62)	(187)

Notes : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité. Les pourcentages indiqués concernent uniquement les personnes qui ont donné une réponse affirmative. Comme ces personnes peuvent avoir précisé l'utilisation de plus d'un service, le total des colonnes dépasse 100 p. 100.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

Comme on peut le voir au tableau 13, les services offerts aux adolescentes enceintes demeurent en proportion beaucoup plus accessibles au secteur des jeunes que dans les deux autres secteurs. Globalement, le suivi psychosocial, les cours prénataux et les plans d'action personnalisés sont les services les plus populaires. Au secteur des adultes et à la formation professionnelle, on a davantage recours au suivi psychosocial. Les répondantes et les répondants sont toutefois nombreux à mettre en évidence d'autres actions. Ainsi, que ce soit au secteur des jeunes ou à celui des adultes, il est question de programmes ou de services offerts aux élèves par l'entremise des mandats dévolus aux CLSC. C'est le cas de plusieurs cours prénataux, du programme Naître égaux et en santé, de bons d'achat pour du lait, de services de dépannage alimentaire ou vestimentaire, de gardiennage, d'accompagnement et d'aide au transport.

#### Un appui important du secteur des jeunes durant le congé de maternité

Le congé de maternité est une période cruciale dans la vie de la jeune mère, car elle doit s'adapter à de nouvelles réalités. C'est bien souvent à ce moment précis que le choix de continuer l'école peut être remis en question, surtout si la mère est isolée et sans encouragement à poursuivre ses études. Cependant, selon les données de l'étude, un peu moins de la moitié des répondants et des répondantes (46 p. 100) indiquent offrir un suivi psychosocial à la jeune mère durant le congé de maternité. Il existe encore des différences importantes selon les secteurs : 71 p. 100 des personnes interrogées au secteur des jeunes offrent ce service contre 34 p. 100 au secteur des adultes et 24 p. 100 à la formation professionnelle. Ce suivi est fait étroitement avec le personnel du CLSC.

Par ailleurs, l'interruption des études peut comporter des difficultés inhérentes au type de formation. Ainsi, les personnes interrogées dans le cas de la formation professionnelle devaient préciser si l'interruption des études posait dans ce secteur un problème particulier aux jeunes mères. Un peu plus de la moitié de ces personnes (58 p. 100) ont répondu par l'affirmative. Par exemple, 11 répondants et répondantes ont indiqué que, dans les programmes où il y a un mode d'organisation plus traditionnel, il est plus difficile de reprendre la formation, alors que cela pose peu de problèmes dans les cours où il y a entrée continue et enseignement individualisé. Cinq autres personnes ont mentionné que les cours suivis n'étaient plus toujours disponibles au retour du congé de maternité, et que l'élève devait, dans ce cas, attendre l'année suivante pour reprendre sa formation. Trois encore ont fait état de difficultés pour la reprise de la formation en fonction d'un calendrier déjà établi pour les stages en entreprise. Pour cinq personnes interrogées, l'interruption de la formation professionnelle signifie souvent pour la mère l'abandon de ses études en raison de la perte de motivation et du retard sur le groupe. Notons que plusieurs des difficultés mentionnées ci-dessous apparaissent également dans les deux autres secteurs éducatifs et méritent de ce fait des actions pour les pallier.

### Des mesures actives pour favoriser le retour des jeunes mères... surtout au secteur des jeunes

La décision d'abandonner les études a souvent lieu durant le congé de maternité des jeunes mères aux prises avec toutes sortes de problèmes. Il importe donc de mettre en avant des mesures pour rejoindre et accompagner ces jeunes mères afin qu'elles puissent reprendre leurs études et qu'elles trouvent des moyens de concilier vie scolaire et responsabilités parentales. Au secteur des jeunes, 70 p. 100 des personnes interrogées indiquent l'existence de mesures pour favoriser le retour aux études des jeunes mères. Ce taux est de 34 p. 100 seulement au secteur des adultes et de 27 p. 100 à la formation professionnelle. Les mesures retenues (voir tableau 14) concernent en premier lieu les possibilités d'offres de récupération ou de scolarisation à domicile (28 mentions). On propose également une réorganisation en fait d'horaire et un retour progressif en classe (14 mentions). Par ailleurs, 18 personnes mentionnent aussi le suivi psychosocial offert à la jeune mère. Enfin, 7 autres affirment qu'elles prennent des mesures individualisées adaptées aux besoins des jeunes mères.

### Mais des arrangements sont possibles dans tous les secteurs lors du retour effectif des jeunes mères

Si les mesures actives pour favoriser le retour des jeunes mères diffèrent en intensité selon les secteurs, il n'en reste pas moins que la majorité des répondants et des répondantes dans tous les secteurs offrent des arrangements à celles qui retournent en formation. La proportion est de 85 p. 100 au secteur des jeunes, de 93 p. 100 au secteur des adultes et de 73 p. 100 à la formation professionnelle.

Mentionnons qu'à l'éducation des adultes d'autres services sont également offerts aux jeunes mères. Il s'agit surtout d'activités d'exploration socioprofessionnelle (46 p. 100) ainsi que de cours sur les habiletés parentales (32 p. 100). Viennent ensuite les cours postnataux (9 p. 100).

**Tableau > 14**

Arrangements et services offerts aux jeunes mères lors de leur retour en formation dans les écoles secondaires ou les centres de formation selon le secteur éducatif

Arrangements et services offerts	Secteur des jeunes%	Secteur des adultes%	Formation professionnelle%
Flexibilité de l'horaire	90	---	88
Réduction du nombre d'heures de cours	90	98	82
Scolarisation à domicile	89	---	---
Récupération scolaire	89	56	79
Formation à distance	23	83	36
Enseignement à domicile	89	---	---
Plan d'action personnalisé	62	54	61
Suivi psychosocial	96	54	39
Aide au transport	46	44	21
<b>Total des répondantes et des répondants (N)</b>	<b>(61)</b>	<b>(64)</b>	<b>(62)</b>

Note : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité. Les pourcentages indiqués concernent uniquement les personnes qui ont donné une réponse affirmative. Comme ces personnes peuvent avoir précisé l'utilisation de plus d'un arrangement, le total des colonnes dépasse 100 p. 100.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

### Des services de garde encore insuffisants

Bien que de nombreux arrangements pour soutenir les mères qui retournent à l'école soient possibles dans les trois secteurs éducatifs, rappelons que les mesures actives pour favoriser leur retour font souvent défaut. Un des problèmes les plus importants que vivent ces jeunes mères semble être la disponibilité des services de garde (voir tableau 15). Au secteur des jeunes, des services de garde sont disponibles à proximité de toutes les écoles secondaires (25 p. 100) ou près de certaines d'entre elles (31 p. 100). Au secteur des adultes, de tels services existent dans tous les centres de formation (5 p. 100) ou dans

certains d'entre eux (11 p. 100) ou bien tout près de certains centres (23 p. 100). En ce qui concerne la formation professionnelle, des services de garde sont disponibles soit dans certains centres (2 p. 100), soit à proximité de tous les centres (9 p. 100) ou encore à proximité de certains centres (9 p. 100). Bref, dans plus de la moitié des situations, les services de garde sont loin des centres ou encore inexistant; en effet, la majorité des personnes interrogées du secteur des adultes (61 p. 100) et de la formation professionnelle (80 p. 100) indiquent qu'il n'y a aucun service de garde disponible pour accueillir les enfants des jeunes mères.

### Tableau > 15

Disponibilité des services de garde pour les jeunes mères dans les écoles secondaires et les centres de formation selon le secteur éducatif

Disponibilité des services	Secteur des jeunes %	Secteur des adultes %	Formation professionnelle %	Total %
Services à proximité de toutes les écoles secondaires ou de tous les centres	25	--*	9	13
Services à proximité de certaines écoles secondaires ou de certains centres	31	23	9	22
Services dans tous les centres	--*	5	--*	1
Services dans certains centres	--*	11	2	4
Aucun service	33	61	80	55
Ne sais pas	12			
<b>Total des répondantes et des répondants (N)</b>	<b>(61)</b>	<b>(64)</b>	<b>(62)</b>	<b>(187)</b>

\* Cette question n'a pas été posée aux personnes interrogées.

Note : Les pourcentages ont été arrondis à l'unité.

Source : Étude sur l'organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans le réseau scolaire, MEQ, 2001.

En ce qui a trait aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes qui offrent un service de garde, les personnes interrogées estiment le nombre de places disponibles pour les poupons à 12 et celui pour les 18 mois et plus, à 118. Lorsque nous demandons aux répondantes et aux répondants du secteur

des jeunes si le nombre de places disponibles en garderie est suffisant, 47 p. 100 déclarent que oui, 21 p. 100 pensent que le nombre est insuffisant et 32 p. 100 ne prononcent pas.

### Encore peu d'adolescentes auraient bénéficié de l'un ou l'autre des aménagements offerts dans les écoles secondaires ou les centres de formation

On estime à 461 le nombre de jeunes filles enceintes ayant bénéficié de l'un ou l'autre des arrangements offerts durant l'année scolaire 2000-2001 dans l'ensemble des écoles secondaires et des centres de formation des commissions scolaires. Notons que 15 répondants et répondantes ont indiqué que, pour l'année 2000-2001, aucune jeune fille n'avait bénéficié de ces services. L'estimation du nombre de jeunes filles rejointes doit cependant être interprétée avec prudence en raison du taux élevé de non-réponse (30 p. 100). Par ailleurs, 558 jeunes mères auraient bénéficié de l'un ou l'autre des arrangements offerts en 2000-2001. Le taux de non-réponse à cette question est également élevé (40 p. 100). Remarquons par ailleurs que nous ne pouvons additionner ces deux chiffres, les filles enceintes étant probablement, dans plusieurs cas, les mères à qui l'on a continué d'offrir un accompagnement.

Même en tenant compte du nombre de jeunes filles rejointes par les services spécialisés (moins de 400, voir section 3), on constate que les services éducatifs des commissions scolaires touchent un nombre restreint d'élèves au regard du nombre total de grossesses (plus de 10 000 en 1998) et de naissances (3 600 en 1998) chez les jeunes filles de moins de 20 ans. Ces quelques chiffres ne font que révéler la nécessité de faire plus pour rejoindre ces jeunes mères.

### Plusieurs commentaires et suggestions...

Les répondantes et les répondants ont fourni plusieurs commentaires et suggestions quant aux services offerts ou à offrir aux adolescentes enceintes ou mères dans les écoles secondaires et les centres de formation.

#### ... sur les services à offrir durant la grossesse

On mentionne dans les trois secteurs éducatifs la nécessité d'augmenter la disponibilité du financement, notamment pour assurer le transport des élèves, ainsi que pour mettre en place des services complémentaires. Les répondantes et les répondants ont également souligné l'importance d'accentuer la collaboration avec les partenaires et de veiller à offrir un cadre souple et flexible en fonction des besoins des jeunes filles enceintes. On parle aussi de diversifier les modes de formation, par exemple en rendant plus accessible la formation à domicile. Il est également question d'accentuer le suivi individuel offert à chaque adolescente et d'ajouter à la formation des cours qui sont liés à la réalité nouvelle de ces adolescentes, tels que les cours prénataux ou les cours sur les habiletés parentales.

#### ... sur les services à offrir durant le congé de maternité

Encore là, il est question de travailler plus étroitement avec les partenaires, en vue de faciliter par divers moyens le retour progressif aux études de la jeune mère : en lui offrant un suivi psychosocial, en encadrant davantage l'enseignement qui lui est donné dans les matières de base, en l'aidant à trouver un service de garde, en lui fournissant des cours de rattrapage. On veut également lui donner de la formation et du soutien en ce qui a trait aux soins du bébé, à la psychologie de l'enfant, à la gestion du temps et à la planification des études, de même que sur les compétences parentales. À la formation professionnelle, les répondantes et les répondants mentionnent aussi la mise en place de conditions facilitant le retour aux études, notamment en permettant la formation à temps partiel et en faisant des activités de réintégration.

#### ... sur les services au retour aux études des jeunes mères

Les commentaires des répondantes et des répondants à cet égard sont similaires à ceux que nous avons relevés précédemment. Certaines personnes ont réitéré l'importance de bénéficier d'une enveloppe budgétaire pour assurer le transport des élèves et pour augmenter les services complémentaires. On peut aisément supposer que, pour les jeunes mères qui doivent reconduire leur enfant dans une garderie chaque matin avant d'aller en classe, la question du transport est capitale. On mentionne également l'élaboration ou le suivi d'un plan d'action particulier, la nécessité de conclure des ententes avec le CLSC et les autres partenaires et d'augmenter le soutien aux jeunes mères, notamment à domicile. Ces conditions sont sans doute essentielles pour favoriser la persévérance scolaire.

### Services spécialisés ou non, les commissions scolaires peuvent prévenir les grossesses et accompagner les jeunes filles enceintes et mères

La présente étude a pour objectif de décrire les services offerts aux jeunes mères et aux adolescentes enceintes selon les trois secteurs éducatifs habituels : secteur des jeunes, secteur des adultes et secteur de la formation professionnelle. Nous avons tenté de voir s'il existe des différences de pratiques et de fonctionnement entre les commissions scolaires qui offrent des services spécialisés (soit 19) et la majorité (50) qui ne le font pas. Le fait d'avoir mis en place des services particuliers à l'intention des jeunes filles enceintes ou mères a-t-il des effets sur le reste des politiques ou des activités de prévention des grossesses? Il semblerait que oui.

Nous avons examiné cinq questions de l'étude sous cet angle : l'existence de politiques ou de plans d'action concernant les adolescentes enceintes ou mères, l'intégration de cette population dans le plan de réussite au secteur des jeunes, les activités de prévention des grossesses, la connaissance des documents produits par le Ministère et, enfin, l'accompagnement des jeunes filles qui ne poursuivent pas leur grossesse. Nous avons tenu compte de façon générale des commissions scolaires (69) plutôt que des répondantes et des répondants (187).

Comme il peut y avoir jusqu'à trois répondants ou répondantes dans une même commission scolaire, nous avons procédé de la manière suivante : à partir du moment où une réponse était positive, nous attribuons cette position à la commission scolaire. Par exemple, si le répondant du secteur des adultes indiquait qu'il y avait une politique dans sa commission scolaire à l'égard des adolescentes enceintes, nous inscrivions celle-ci parmi celles qui avaient adopté des politiques, et ce, même si le répondant du secteur des jeunes de la même commission scolaire avait répondu autrement. Les commissions scolaires qui sont classées dans les « non » sont donc celles où l'ensemble des répondantes et des répondants ont répondu négativement à la question.

L'analyse des données révèle que les commissions scolaires qui offrent des services spécialisés sont beaucoup plus enclines à mettre en place diverses actions à l'égard des adolescentes enceintes ou mères. Par exemple, 26 p. 100 d'entre elles ont adopté une politique ou un plan d'action en la matière contre 4 p. 100 des commissions scolaires qui n'offrent pas de services spécialisés. De plus, près des trois quarts (74 p. 100) des commissions scolaires offrant des services spécialisés participent aux tables de concertation comparativement à 38 p. 100 des commissions scolaires qui n'en donnent pas. Au total, 68 p. 100 des commissions scolaires qui offrent des services

spécialisés ont entrepris trois actions ou plus parmi les six énumérées au tableau 2\*, alors que, dans les commissions scolaires qui n'ont pas de services spécialisés, c'est plutôt l'inverse : 60 p. 100 d'entre elles n'ont mis en œuvre qu'une action (38 p. 100) ou aucune (22 p. 100) parmi les six énumérées.

Par ailleurs, l'intégration, dans le plan de réussite du secteur des jeunes, d'objectifs particuliers aux adolescentes enceintes et mères est davantage le reflet des commissions scolaires qui offrent des services spécialisés : 64 p. 100 d'entre elles tiennent compte de cette population dans leur plan de réussite, alors que c'est le cas de 12 p. 100 des commissions scolaires sans services spécialisés.

Par ailleurs, les données indiquent que les activités de prévention des grossesses sont largement disponibles au secteur des jeunes des commissions scolaires, que celles-ci offrent ou non des services spécialisés; la généralisation de ces activités à toutes les écoles est cependant légèrement plus étendue dans les commissions scolaires qui offrent des services spécialisés que les autres (69 p. 100 contre 63 p. 100). L'écart est un peu plus grand au secteur des adultes, où les activités de prévention généralisées à tous les centres de formation sont accomplies dans 24 p. 100 des commissions scolaires qui offrent des services contre 15 p. 100 de celles sans services spécialisés.

Soulignons également que le personnel des commissions scolaires qui offrent des services connaît davantage les outils produits par le Ministère. Ainsi, parmi les commissions scolaires qui ont des services spécialisés, 47 p. 100 connaissent les trois outils contre 34 p. 100 des commissions scolaires qui n'en donnent pas. Enfin, les activités de soutien destinées aux filles qui ne poursuivent pas leur grossesse sont davantage généralisées à tous les établissements des commissions scolaires qui offrent des services, que ce soit au secteur des jeunes (81 p. 100 contre 67 p. 100) ou au secteur des adultes (24 p. 100 comparativement à 15 p. 100).

Que faut-il conclure de ces données? D'une part, le fait de mettre en place des services spécialisés semble permettre à une commission scolaire de développer une préoccupation plus grande à l'égard des jeunes filles enceintes ou mères, sinon une plus grande expertise en matière d'accompagnement et de prévention des grossesses. D'autre part, il n'est pas nécessaire de mettre en place un tel type de service pour agir et adopter des pratiques intéressantes à cet égard, puisqu'un nombre quand même important de commissions scolaires qui sont dans cette situation ont une pratique comparable à celles qui offrent ces services (voir le texte intitulé : « Collaboration entre l'école secondaire de l'Île et le CLSC de Hull : des services adaptés aux jeunes mères dans une école ordinaire »).

Bref, le secteur des jeunes semble, un peu mieux que les deux autres secteurs éducatifs, avoir adapté ses services pour accommoder les adolescentes enceintes et les jeunes mères. C'est là que l'on trouve surtout l'accompagnement des jeunes filles durant leur grossesse et dans la décision de poursuivre ou non celle-ci, dans les mesures proactives de soutien aux mères durant leur congé de maternité ou pour favoriser leur retour aux études. La concertation avec le CLSC paraît ici très importante. Dans les deux autres secteurs, les données ne permettent pas d'affirmer la même chose.

Les arrangements offerts aux adolescentes enceintes ou aux jeunes mères ressemblent pour plusieurs aux conditions mises en place dans les services spécialisés : aménagement ou allègement de l'horaire, soutien ou encadrement individualisé, ajout de certains contenus en rapport avec les nouvelles responsabilités parentales.

Il ne faudrait pas oublier cependant que le nombre de jeunes filles touchées annuellement par ces services est marginal si on le compare au nombre de celles qui deviennent mères chaque année.

*Quels sont les éléments marquants qui ressortent de notre étude à la lecture des données recueillies? Nous distinguerons d'abord les faits saillants qui caractérisent les trois secteurs éducatifs, puisque c'était un des objectifs de notre étude. Puis, nous relèverons certains problèmes qui concernent l'ensemble des pratiques à l'égard des adolescentes enceintes ou mères et qui méritent toute notre attention.*

## Conclusion

### Le secteur des jeunes

De façon généralisée, le secteur des jeunes offre, beaucoup plus que les deux autres secteurs éducatifs, un ensemble de services et d'activités concernant tant les services offerts aux adolescentes enceintes ou mères que la prévention des grossesses à l'adolescence. Ainsi, les activités de prévention sont offertes dans presque toutes les écoles secondaires. L'intégration des contenus relatifs à la prévention est facilitée en raison des cours obligatoires de formation personnelle et sociale donnés à tous les élèves de troisième et de quatrième secondaire<sup>11</sup>, ou encore par l'intermédiaire des cours de morale ou de biologie.

Le rôle et la présence conjuguée en milieu scolaire de l'infirmière ou de l'infirmier, parfois de la travailleuse sociale ou du travailleur social, de l'animateur ou de l'animatrice de pastorale ou encore de la conseillère ou du conseiller d'orientation semblent capitaux pour intégrer ces contenus dans les cours, mais également pour diriger les adolescentes qui ont besoin de services vers les ressources appropriées, pour répondre aux questions des jeunes ou pour accompagner les adolescentes qui ne poursuivent pas leur grossesse. Le partenaire principal de l'école secondaire semble le CLSC.

On trouve au secteur des jeunes 12 services spécialisés qui reçoivent des jeunes filles enceintes ou mères; le plus connu est sans contredit l'école Rosalie-Jetté, dont l'unique mandat est de recevoir cette population. Au-delà de ces services, la majorité des écoles secondaires proposent certains arrangements ou services qui touchent toutes les phases du processus, depuis la grossesse (incluant la décision de garder ou non l'enfant), l'accouchement et le congé de maternité jusqu'au retour à l'école. Tant dans les 12 services spécialisés que dans l'ensemble des commissions scolaires, on souhaite que les élèves poursuivent leur formation dans leur école d'origine, en raison de sa proximité par rapport au lieu de résidence mais aussi à cause de l'importance du réseau social et des liens déjà établis par l'adolescente. Parfois, notons que c'est aussi parce qu'il n'y a pas d'autre choix.

Les modèles pédagogiques offerts aux jeunes filles enceintes ou mères sont diversifiés par le fait notamment que l'enseignement à domicile est prévu dans le régime pédagogique des jeunes. On constate de plus un souci à l'effet de ne pas laisser les jeunes mères isolées après leur accouchement. Par un suivi psychosocial, une offre de formation allégée ou bien un réaménagement de l'horaire, on tente d'encourager activement la jeune mère à reprendre ses études.

Cependant, notons que la disponibilité des services de garde semble un problème majeur qui empêche ces jeunes filles de poursuivre sans trop de difficultés leurs études. Par ailleurs, malgré toutes ces actions de soutien, le nombre de jeunes filles rejointes demeure bien en-deçà des besoins réels.

### Le secteur des adultes

Bien que le secteur des adultes accueille une forte proportion de jeunes âgés de 16 à 20 ans, il existe encore peu de services et d'activités ayant pour objet la prévention des grossesses à l'adolescence. Pourtant, il serait possible d'intégrer certains contenus au sujet de la prévention des grossesses et des comportements sexuels, étant donné que, dans les deux tiers des commissions scolaires, il existe des services particuliers qui groupent les 16-18 ans ou les 16-20 ans. Cependant, la difficulté réside peut-être dans la façon d'intégrer ces contenus à une offre de cours déjà existante. En outre, le cadre individualisé de la formation, une caractéristique de la formation des adultes, est sans doute moins propice à la mise en place d'activités de sensibilisation et de prévention.

Par ailleurs, il semble y avoir peu d'accompagnement ou d'arrangement particulier offerts aux jeunes filles enceintes au secteur des adultes. Celles-ci paraissent en proportion davantage encadrées au secteur des jeunes, où plusieurs poursuivent d'ailleurs leur formation après leur accouchement. C'est comme si les activités offertes au secteur des adultes débutaient avec l'inscription des jeunes mères en formation. Bref, contrairement à ce qui se passe au secteur des jeunes, il existe peu d'activités ou de services axés sur le soutien aux adolescentes enceintes ou qui décident de ne pas poursuivre leur grossesse au secteur des adultes; on trouve également peu de mesures pro-actives en vue de favoriser le retour aux études de ces jeunes mères ou de les soutenir durant leur congé de maternité.

<sup>11</sup>. En vertu des nouvelles grilles-matières prévues dans le régime pédagogique, les cours de formation personnelle et sociale sont appelés à disparaître d'ici trois ans. Il faudra donc déterminer comment, dans ce nouveau contexte, intégrer les contenus relatifs à la prévention des grossesses à l'adolescence.

Les pratiques générales du secteur des adultes consistent plutôt à aménager le contexte et les conditions de la formation proposée à ces jeunes mères. Notons également que plusieurs cours donnés au secteur des adultes se prêtent bien pour outiller les jeunes mères; mentionnons à cet égard les contenus intégrés au cours de développement personnel et social (DPS), notamment sur la connaissance de soi, la communication, les relations parents-enfants ou encore les bilans et choix professionnels.

Ainsi, les particularités de chaque secteur expliquent en partie la nature des activités ou du soutien offerts aux adolescentes enceintes ou mères. Au secteur des adultes, les cours liés au nouveau rôle de parent sont davantage privilégiés puisqu'ils font déjà partie de l'offre du côté de la formation générale. Les contenus portant sur l'orientation professionnelle semblent également plus présents dans ce secteur. Notons que ces contenus peuvent aussi dépendre des visées des partenaires comme les centres locaux d'emploi qui dirigent les jeunes mères vers les services de formation.

Cependant, précisons que l'offre de services spécialisés pour les jeunes mères est aussi étendue au secteur des adultes qu'à celui des jeunes, puisqu'on y trouve 12 services dans autant de commissions scolaires. Le partenaire principal du centre d'éducation des adultes est ici l'organisme Emploi-Québec, qui s'occupe de diriger les jeunes mères vers les ressources appropriées et leur offre certaines formes de soutien, notamment en matière de transport, d'accompagnement et de services de garde. Cette collaboration étroite semble avoir donné naissance à des projets intéressants et nouveaux dont il faudra suivre l'évolution (voir les textes intitulés : « Qu'est-ce que Ma place au soleil? » et « Une approche globale qui porte déjà des fruits »).

Compte tenu de la présence marquée des moins de 20 ans, il serait intéressant, dans le plan d'action qui accompagnera la future politique en matière de formation des adultes dans une perspective de formation continue, de mettre en œuvre des mesures particulières favorisant la qualification des jeunes mères adolescentes, notamment celle de la formation à distance et de l'inclusion d'objectifs précis dans les plans de réussite.

### Le secteur de la formation professionnelle

Pour diverses raisons, ce secteur semble avoir intégré peu d'actions de soutien ou d'arrangements particuliers pour favoriser la persévérance scolaire des mères adolescentes, encore moins celle des jeunes filles enceintes. On y trouve peu ou pas d'activités de prévention des grossesses à l'adolescence. Il faut dire que la population jeune est proportionnellement moins nombreuse au secteur de la formation professionnelle qu'au secteur des adultes. En effet, les jeunes de moins de 20 ans représentent en 1999-2000 moins du tiers (32 p. 100) des inscriptions menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation de formation professionnelle (AFP)<sup>12</sup>.

Il est vrai que la formation professionnelle possède des caractéristiques qui lui sont propres : une formation donnée surtout à temps plein, des stages en entreprise, un calendrier d'études plus rigide, des politiques d'admission et de contingentement. Toutefois, cela ne devrait pas constituer un obstacle à l'accueil des jeunes mères, au contraire. En effet, la formation professionnelle peut constituer une voie de formation particulièrement intéressante pour ces jeunes femmes qui désirent poursuivre une scolarisation menant plus directement au marché du travail.

Bref, il serait intéressant que les centres de formation professionnelle mettent sur pied des services à l'intention des jeunes filles enceintes et des mères adolescentes et les étendent à l'ensemble des jeunes parents afin de faciliter la poursuite de leurs études. En effet, la plupart des adultes qui fréquentent la formation à temps plein doivent déjà concilier vie familiale et vie scolaire, peu importe leur âge.

12. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *op. cit.*, 2001, p. 75.

Par ailleurs, nous tenons à aborder ici d'autres éléments plus transversaux qui ressortent à l'analyse des résultats. Nous examinerons ci-dessous trois problèmes qui doivent être regardés attentivement si l'on souhaite rejoindre davantage les jeunes mères et favoriser leur réussite scolaire : les services spécialisés au regard de l'adaptation dans les écoles secondaires et les centres de formation des adultes, l'écart entre les jeunes filles rejointes et leurs besoins potentiels, de même que le problème des services de garde.

#### Les services spécialisés versus l'adaptation des services dans les écoles secondaires

On constate que 19 commissions scolaires sur les 69 interrogées offrent des services spécialisés; ces derniers existent tant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes. Ils varient cependant d'ampleur : certains n'ont reçu qu'une élève, alors que l'école Rosalie-Jetté en accueille 130; si l'on ne compte pas cette dernière ressource, les 23 autres services spécialisés ont reçu en 2000-2001 une moyenne de 16 élèves. Les services spécialisés sont offerts actuellement dans toutes les directions régionales du Québec, à l'exception de celle de la Côte-Nord. Toutefois, avec le développement des projets Ma place au soleil, on devrait bientôt voir naître de nouveaux services dans plusieurs régions (voir le texte intitulé « Qu'est-ce que Ma place au soleil ? »).

Les modèles pédagogiques utilisés dans les services spécialisés sont similaires au secteur des jeunes et au secteur des adultes : on parle d'enseignement individualisé, de flexibilité de l'horaire et d'offres particulières, tels le suivi psychosocial, des cours prénataux ou des cours sur les compétences parentales. Il semble exister dans ces services une approche globale qui favorise la continuité, la persévérance, le sentiment d'appartenance. Selon cette optique, il est important de favoriser la continuité du parcours scolaire pour les jeunes mères qui le désirent. Comme plusieurs répondants et répondantes l'ont indiqué, il serait souhaitable, dans les commissions scolaires qui offrent des services spécialisés, qu'une mère adolescente, quel que soit son âge (inférieur ou supérieur à 20 ans), puisse fréquenter l'école et terminer ses études dans le secteur où les services sont offerts.

Il reste qu'à l'exception de l'école Rosalie-Jetté, qui a un statut particulier en recevant des élèves de partout au Québec, les services spécialisés mis en place s'adressent en très grande partie aux élèves résidant sur le territoire de chaque commission scolaire. D'où l'importance d'adapter les services dans toutes les écoles secondaires ou dans les centres de formation. C'est dans le milieu immédiat qu'il faut adapter les services, pour rejoindre les adolescentes là où elles sont.

Par ailleurs, on constate des pratiques particulièrement développées dans les commissions scolaires qui offrent des services spécialisés (voir le texte intitulé : « Services spécialisés ou non, les commissions scolaires peuvent prévenir les grossesses et accompagner les jeunes filles enceintes et mères »). En effet, on y trouve davantage de politiques et d'actions générales au regard de ce dossier, les outils de prévention et de sensibilisation du Ministère y sont plus connus, les plans de réussite y intègrent souvent des objectifs en vue de la scolarisation de cette population. Ces pratiques semblent exister grâce à la mise en place des services spécialisés; elles permettent donc de développer une expertise. Dans les commissions scolaires qui n'offrent pas de services spécialisés, les pratiques paraissent moins étendues, mais elles ne sont pas nécessairement inexistantes, ce qui prouve que l'on peut faire une action sans nécessairement offrir de services spécialisés (voir notamment le texte intitulé : « Collaboration entre l'école secondaire de l'Île et le CLSC de Hull : des services adaptés aux jeunes mères dans une école ordinaire »).

Cela dit, les données indiquent qu'il reste beaucoup à faire. Étant donné le nombre effectif d'adolescentes enceintes ou mères dans chaque région, cela remet en perspective la nécessité, dans chaque commission scolaire, d'adopter énergiquement des mesures diversifiées pour rejoindre le plus grand nombre possible de ces adolescentes enceintes ou mères en vue de les inciter à reprendre leurs études.

### Des besoins importants en matière de services de garde

Un élément central pour favoriser la poursuite des études des jeunes mères demeure sans contredit la disponibilité des services de garde dans les écoles secondaires ou les centres de formation, ou encore à proximité de ces lieux. Dans la majorité des cas, il y aurait absence ou insuffisance de places en garderie, surtout pour les poupons. Cette lacune a été soulevée par bon nombre de répondantes et de répondants pour qui cela constitue un obstacle majeur à la scolarisation des jeunes mères.

Le manque de services de garde demeure une contrainte importante pour les jeunes mères, et qui semble se poser tant pour les jeunes filles rejointes par les services spécialisés que dans l'ensemble des écoles secondaires et des centres de formation. Dans plusieurs cas, la non-disponibilité de places en garderie peut avoir comme conséquence le refus d'inscription au service de formation. Très peu d'écoles secondaires ou de centres disposent de services de garde au sein de l'établissement même; peu ont des ententes pour réserver des places dans des services de garde à proximité.

Il serait plus que souhaitable, à cet égard, que les ministères visés, tant le ministère de l'Éducation, le ministère de la Famille et de l'Enfance que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, puissent pallier rapidement cette lacune afin d'assurer à toutes les mères adolescentes qui souhaitent poursuivre des études une place en garderie pour leurs enfants.

### Des actions urgentes à entreprendre dans tous les secteurs

Les adolescentes enceintes ou mères constituent certainement une population plus à risque d'abandonner l'école et de vivre une situation de pauvreté et d'isolement. Ces adolescentes nécessitent un accompagnement particulier pour les aider à rester à l'école mais, surtout, pour y réussir. Les quelques chiffres mis en lumière dans le présent document laissent voir l'écart manifeste entre les besoins de cette population et le nombre de jeunes filles actuellement rejointes.

Quand on examine les statistiques récentes (plus de 10 000 grossesses et 3 600 naissances chez les moins de 20 ans pour la seule année 1998), le nombre actuel de jeunes filles rejointes dans les services éducatifs, qu'ils soient spécialisés ou non, semble minime. Cela indique qu'il y a donc une majorité d'adolescentes qui ne continuent pas leur formation et qui risquent d'en payer fortement le prix. À cet égard, compte tenu des taux élevés de fécondité dans les régions nordiques, compte tenu du fait que cette situation touche davantage de jeunes autochtones et que, par ailleurs, on y trouve peu de services spécialisés, il serait utile de dresser un état plus précis de la question dans ces régions et de proposer des mesures de soutien adaptées aux jeunes filles autochtones.

Notons, enfin, que bon nombre des personnes interrogées n'ont pas d'idée précise de l'évolution des grossesses sur leur territoire, comme du nombre de jeunes filles rejointes par les services qu'elles mettent en place. Cela soulève un autre besoin, celui de fournir aux directions régionales un portrait plus à jour des données statistiques sur les naissances et les grossesses chez les adolescentes ainsi que des données détaillées sur les services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes dans leur région.

Bref, il importe que chaque commission scolaire prenne les mesures nécessaires pour favoriser la fréquentation scolaire des jeunes filles enceintes et des mères adolescentes. Un moyen à privilégier à cet égard serait sans aucun doute les plans de réussite des écoles secondaires et des centres de formation. En effet, ces plans devraient adopter des mesures de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation s'adressant aux jeunes filles, mais aussi aux jeunes garçons concernant la grossesse à l'adolescence. Les plans de réussite pourraient également inclure des mesures d'intervention et de suivi s'adressant aux jeunes filles enceintes et aux jeunes pères.

La collecte des données a été effectuée auprès des responsables dans chacun des secteurs éducatifs (secteur des jeunes, secteur des adultes et formation professionnelle) de toutes les commissions scolaires du Québec<sup>1</sup>. Pour tenir compte des particularités de chaque secteur éducatif, trois versions du questionnaire ont été élaborées. Au total, 187 entrevues ont été effectuées. Le tableau A présente la répartition des répondants et des répondantes selon les secteurs éducatifs et selon la direction régionale à laquelle ils appartiennent.

## Annexe 1

La méthode de recherche utilisée

### Tableau > A

Nombre d'entrevues effectuées par direction régionale selon le secteur éducatif

Direction régionale	Secteur des jeunes	Secteur des adultes	Formation professionnelle
Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	7/8	6/8	7/8
Du Saguenay—Lac-Saint-Jean	4/4	4/4	3/4
De la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	10/10	10/10	10/10
De la Mauricie et du Centre-du-Québec	5/5	5/5	5/5
De l'Estrie	4/5	4/4	3/4
De Laval, des Laurentides et de Lanaudière	8/8	7/8	8/8
De la Montérégie	8/11	10/11	10/11
De Montréal	3/5	5/5	4/5
De l'Outaouais	4/5	4/5	4/5
De l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	5/8	6/8	6/8
De la Côte-Nord	4/4	3/3	2/2
<b>Total des répondants et répondantes</b>	<b>61/72</b>	<b>64/71</b>	<b>62/70</b>

Les questionnaires ont été informatisés et intégrés à un système d'entrevues assistées par ordinateur par la firme retenue pour effectuer la collecte des données. Ils ont été prétestés auprès de chacun des trois secteurs éducatifs. Les données ont été recueillies entre le 28 mars et le 14 mai 2001.

<sup>1</sup> La liste des responsables a été constituée par la Direction de la coordination des réseaux du ministère de l'Éducation en collaboration avec les directions régionales.

Le processus de collecte a été effectué en deux étapes. Dans un premier temps, chacune des personnes responsables dans les commissions scolaires recevait par courrier le questionnaire auquel elle devait répondre. Cette personne pouvait alors, si elle le jugeait nécessaire, recueillir toute l'information voulue auprès des services ou des personnes-ressources de sa commission scolaire et être ainsi en mesure de répondre de manière plus appropriée aux questions posées. Dans un second temps, un intervieweur ou une intervieweuse de la firme prenait contact avec cette personne et recueillait l'information au cours d'une entrevue téléphonique. Les entrevues se sont déroulées en français ou en anglais, au choix des personnes interrogées.

Au total, 69 commissions scolaires sur une possibilité de 72 ont répondu à au moins un des questionnaires. Les personnes ayant participé à l'entrevue téléphonique sont davantage des hommes (58 p. 100) que des femmes (42 p. 100). Un grand nombre sont âgés de 50 à 59 ans (56 p. 100) ou de 40 à 49 ans (29 p. 100). Le quart des répondantes et des répondants occupent un poste de direction dans un établissement scolaire. Par ailleurs, on compte un nombre égal de responsables des services éducatifs (12 p. 100), de coordonnateurs et de coordonnatrices de l'enseignement (12 p. 100) ainsi que de responsables de la formation professionnelle (12 p. 100).

La grande majorité des personnes interrogées (87 p. 100) ont consulté d'autres personnes pour répondre au questionnaire. Les personnes consultées sont généralement des directeurs ou des directrices de centres de formation ou d'écoles secondaires (130 mentions); on compte aussi un bon nombre de professionnels ou de professionnelles du milieu scolaire (86 mentions) parmi lesquels se trouvent les infirmières et les infirmiers (19 mentions), les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales ainsi que les psychologues (17 mentions).

Un comité conseil a suivi l'examen des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes. Son mandat consistait à vérifier la démarche et les outils de collecte des données et à étudier le rapport de recherche afin de formuler des recommandations. Ce comité était composé de personnes venant du réseau scolaire ainsi que de représentants et de représentantes du Ministère de chacune des directions visées. L'annexe 2 comprend la liste des membres du comité conseil.

## Annexe 2

Les membres du comité conseil sur  
l'organisation des services éducatifs offerts  
aux jeunes filles enceintes et aux  
mères adolescentes dans le réseau scolaire

M<sup>me</sup> Francine Bélanger  
Coordination à la condition féminine

M<sup>me</sup> Louise Chalout  
Elizabeth High School,  
Commission scolaire English-Montréal

M<sup>me</sup> Diane Charest  
Direction de la recherche et de l'évaluation

M<sup>me</sup> Michelle Collard  
Direction de la formation générale des adultes

M<sup>me</sup> Catherine Couture  
Direction de l'organisation pédagogique

M<sup>me</sup> Sylvie Demers  
Direction de la coordination régionale

M. Raymond Durocher  
École secondaire Armand-Corbeil,  
Commission scolaire des Affluents

M<sup>me</sup> Lilianne Gauthier  
Direction régionale de Montréal

M<sup>me</sup> Jocelyne Leblanc  
Service de l'éducation des adultes,  
Commission scolaire de Laval

M<sup>me</sup> Chantal Pelletier  
Commission scolaire  
de Kamouraska—Rivière-du-Loup

M<sup>me</sup> Francine Riopel  
Direction de la formation générale des adultes

M<sup>me</sup> France St-Onge  
Direction de l'adaptation scolaire  
et des services complémentaires

M<sup>me</sup> Lynn Travers  
Direction des politiques et des projets

M<sup>me</sup> Raymonde Villemure  
Coordination à la condition féminine

## Bibliographie

- > BÉLANGER, Francine, et autres.  
« La conciliation de la maternité et des études à l'adolescence : des services scolaires adaptés », *Vie pédagogique*, n° 115, avril-mai 2000, Québec, p. 52-54.
- > GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.  
*Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et les participantes associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, [www.sommet.gouv.qc.ca/fr/declaration/htm]
- > MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.  
*Statistiques de l'éducation, Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*, Édition 2001, Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives, 2001, 264 p.
- > MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.  
*Un nourrisson... et de l'ambition! La scolarisation des mères adolescentes : défi et nécessité*, Québec, 1998, 24 p.
- > RIOPEL, Francine.  
*Ma place au soleil*, octobre 2001  
[www.meq.gouv.qc.ca/DFGA/INFORMAT/treaq246/dfga2.htm]
- > ROY, Sylvie et Diane CHAREST (coll).  
*Jeunes filles enceintes et mères adolescentes : un portrait statistique*, Québec, ministère de l'Éducation, Direction de la recherche et de l'évaluation, Coordination à la condition féminine, 2001, 22 p.
- > SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.  
*Programme d'action 2000-2003 : l'égalité pour toutes les Québécoises*, Québec, Secrétariat à la condition féminine, 2000, 155 p.

**Analyse et rédaction**

Sylvie Roy, consultante,  
en collaboration avec  
Diane Charest, Direction de la  
recherche et de l'évaluation

**Coordination du sondage mené  
dans les commissions scolaires**

Diane Charest, Direction de la  
recherche et de l'évaluation  
Francine Bélanger, Coordination  
à la condition féminine

**Collecte et traitement des données**

ÉCHO sondage

**Révision linguistique**

Service des publications et des  
expositions du ministère de l'Éducation

**Graphisme et mise en pages**

Bleu Outremer

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui, dans les commissions scolaires, ont bien voulu répondre au sondage ainsi que les membres du comité conseil qui ont accompagné les responsables dans la réalisation de cette enquête (voir la liste des membres du comité conseil à l'annexe 2).

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2001-01-00885

ISBN : 2-550-38598-5

Dépôt légal—Bibliothèque nationale du Québec, 2002

